

SOMMAIRE



LE MOT DU PRESIDENT	p. 2
LE CALENDRIER DU COMITE	p. 3
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION et LE PERSONNEL	p. 4 à 7
LES ADRESSES UTILES	p. 8
L'ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS	p. 9
LES MUTATIONS	p. 10
LES LICENCES.....	p. 12/13
LES CATEGORIES	p. 14
LES TARIFS.....	p. 15/16
LA COMMISSION ARBITRAGE.....	p. 17 à 26
LA COMMISSION DISCIPLINE.....	p. 27/28
LA COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	p. 29 à 38
QUALIFICATION	p. 39 à 42
LA COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTATION	p. 43-44
CMCD	p. 45 à 51
LA COMMISSION TECHNIQUE	p. 52 à 59
LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ET MINIHANDBALL.....	p. 60 à 63
LA COMMISSION COMMUNICATION	p. 64 à 66
LA COMMISSION RECLAMATIONS ET LITIGES.....	p. 67/68
LA COMMISSION EQUIPEMENTS	p. 69 à 71
CALENDRIER SPORTIF	p. 72
ANNUAIRE DES CLUBS	

Le mot du Président



"Une saison pour rebondir !"

Après la difficile mais nécessaire prise de conscience des dirigeants des clubs de l'importance des Contributions Mutualisées des Clubs au Développement, voici venu le temps de l'anticipation.

Vous trouverez dans ce mémento l'ensemble des orientations et directives qui doivent vous aider à administrer au quotidien votre club. Partagez-le avec votre Conseil d'Administration, téléchargez-le sur notre site afin d'en donner connaissance à vos techniciens, à vos arbitres, à l'ensemble des acteurs actifs de votre structure.

A mi-chemin de notre olympiade, nous aussi nous devons anticiper avec vous. Le comité s'inscrit ainsi dans une démarche de recherche de partenaires financiers privés, cela devient incontournable au moment où l'Etat réduit ses aides aux associations.

Enfin, comme chaque saison, vous pouvez, vous devez venir compléter les membres des commissions départementales qui œuvrent au quotidien au bon fonctionnement du comité et de ses commissions. Sans vous, l'épuisement les guette, leurs envies d'aller encore plus loin avec vous se tariront et ce n'est pas l'excellent travail effectué par nos professionnels qui remplacera votre engagement dans le travail du comité. Nous sommes prêts à vous accueillir

Je vous souhaite à toutes et à tous, bénévoles et professionnels une excellente saison 2010-2011. Que le sport vous permette comme à nous d'assouvir notre passion, le handball, que le licencié quelque soit son âge soit au centre de notre travail au quotidien.

Sportivement Votre
Francis CHAMPION

Calendrier du Comité de Handball des Deux-Sèvres : Saison 2010-2011																									
	2010	JUILLET	2010	AOUT	2010	SEPTEMBRE	2010	OCTOBRE	2010	NOVEMBRE	2010	DECEMBRE	2010	JANVIER	2011	FEBVRIER	2011	MARS	2011	AVRIL	2011	MAI	2011	JUN	2011
Lundi									01																Lundi
Mardi									02						01		01								Mardi
Mercredi					01	REUNION DEBUT SAISON PARTHENAY			03		01				02		02						01		Mercredi
Jeudi	01				02				04		02				03		03						02		Jeudi
Vendredi	02				03		01		05		03				04		04		01				03		Vendredi
Samedi	03				04		02		06		04		01		05		05		02				04		Samedi
Dimanche	04		01		05		03		07		05		02		06		06		03		01		05		Dimanche
Lundi	05	CA 19H45 NIORT	02		06		04		08		06		03		07		07		04		02		06		Lundi
Mardi	06	BD	03		07		05		09		07		04		08		08		05		03		07		Mardi
Mercredi	07		04		08		06		10		08		05		09		09		06		04		08		Mercredi
Jeudi	08		05		09		07		11		09		06		10		10		07	CA 19H45	05		09		Jeudi
Vendredi	09		06		10		08		12		10		07		11		11		08		06		10		Vendredi
Samedi	10		07		11		09		13		11	08	BERCY	12		12		09		07		11		Samedi	
Dimanche	11		08		12		10		14		12	09	BERCY	13		13		10		08		12		Dimanche	
Lundi	12	CDA 19H30 NIORT	09	COC 19H30 NIORT	13		11		15		13		10		14		14		11		09		13		Lundi
Mardi	13	COMMUNICATION 19H30 CHEZ SYLVIE	10		14	REUNION MINHAND	12		16		14		11		15		15		12		10		14		Mardi
Mercredi	14		11		15		13		17		15		12		16		16		13		11		15		Mercredi
Jeudi	15		12		16	CA 19H45	14		18		16	13	CA 19H45	17		17		14		12		16		Jeudi	
Vendredi	16		13		17		15		19		17	14		18		18		15	AG FFHB REMS	13		17		Vendredi	
Samedi	17		14		18		16		20	TIPIFF	18	15		19		19		16	AG FFHB REMS	14		18	AG COMITE	Samedi	
Dimanche	18		15		19		17		21	TIPIFF	19	16		20		20		17		15		19		Dimanche	
Lundi	19		16		20		18		22		20	17		21		21		18		16		20		Lundi	
Mardi	20		17		21		19		23		21	18		22		22		19		17		21		Mardi	
Mercredi	21		18		22		20		24		22	19		23		23		20		18		22		Mercredi	
Jeudi	22		19	BD	23		21		25		23	20		24		24		21		19		23		Jeudi	
Vendredi	23		20		24		22		26		24	21		25	CPC	25		22		20		24		Vendredi	
Samedi	24		21		25		23		27		25	22		26	CPC	26		23		21	FINALE COUPE DE France	25	AG LIGUE	Samedi	
Dimanche	25		22		26		24		28		26	23		27		27		24		22	FINALE COUPE DE France	26		Dimanche	
Lundi	26		23		27		25		29		27	24		28		28		25		23		27		Lundi	
Mardi	27		24		28		26		30		28	25				29		26		24		28		Mardi	
Mercredi	28		25		29		27				29	26				30		27		25		29		Mercredi	
Jeudi	29		26		30		28				30	27				31		28		26	CA 19H45	30		Jeudi	
Vendredi	30		27				29	CPC ZONE SUD-OUEST			31	28						29		27				Vendredi	
Samedi	31		28				30	CPC ZONE SUD-OUEST				29						30		28	AG COMITE			Samedi	
Dimanche			29				31					30								29				Dimanche	
Lundi			30									31								30				Lundi	
Mardi			31																	31				Mardi	

FERMETURE COMITE CHAMP EUROPE FEM VACANCES SCOLAIRES BERCY FERIE CHAMP MUND MASC

LE BUREAU DIRECTEUR



Président

Monsieur Francis CHAMPION

15, rue des Sablières

79230 PRAHECQ

Tél. : 06.61.43.82.77

 champion.francis@wanadoo.fr



Vice-présidente

Mademoiselle Sylvie CHARRIER

52, boulevard Alexandre 1^{er}

79300 BRESSUIRE

Tél. : 06.83.33.37.32

 sylvie.charrier7@wanadoo.fr



Secrétaire générale

Madame Sabrina RICHARD

13, route du Pré de l'Assemblée

79260 ROMANS

Tél. : 06.18.96.01.00

 sabrina.handball@voila.fr



**Secrétaire générale
adjointe**

Mademoiselle Sandrine BARREIRA

15, rue du Dr Emile Roux

79200 PARTHENAY

Tél. : 06.84.98.31.64

 sandrinebarreira@hotmail.fr



Trésorier général

Monsieur Pascal MOINARD

21, route de Celles

79230 PRAHECQ

Tél. : 06.20.79.85.87

 pascal.moinard@sfr.fr



Trésorier général adjoint

Monsieur Damien GUILBOT

14, rue Rodin

79200 CHATILLON SUR THOUET

Tél. : 06.83.10.87.20

 damguil@gmail.com

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM Prénom	Fonction	Adresse	CLUB	☎ Domicile	☎ Travail	☎ Portable	E-mail
BARREIRA Sandrine	Membre	15, rue du Dr Emile Roux 79200 PARTHENAY	PARTHENAY			06.43.19.32.08	sandrinebarreira@hotmail.fr
BIROT David	Pdt Com. Statuts et Règlements	62, rue de Nambot 79000 NIORT	MAULEON	05.49.35.90.74		06.81.95.04.37	david.birotd@club-internet.fr
BOUCHET Jérémy	Membre	Savrelle 79800 SOUVIGNE	PAMPROUX	05.49.05.16.62		06.86.12.66.38	jeremy_b_79800@hotmail.fr
BOURGEOIS François	Membre	18, rue de la Routière 79000 NIORT	NIORT HB SOUCHEEN			06.08.92.04.54	emifranvero.bourgeois@laposte.net
BOUYSSOU Sébastien	Membre	3, rue des Terrières Fonverines 79400 AZAY LE BRULE	ST MAIXENT	05.49.04.99.91		06.81.83.82.29	sbouyssou@gmail.com
CHAMPION Christine	Pdt Com. Organisation des Compétitions	15, rue des Sablières 79230 PRAHECQ	PRAHECQ	05.49.26.04.60		06.62.61.88.32	champ.christine@wanadoo.fr
CHAMPION Francis	Pdt CD 79	15, rue des Sablières 79230 PRAHECQ	PRAHECQ	05.49.26.04.60		06.61.43.82.77	champion.francis@wanadoo.fr
CHARRIER Sylvie	Vice-présidente Pdte Com. Communication	52, bd Alexandre 1 ^{er} 79300 BRESSUIRE	BRESSUIRE	05.49.65.03.97	05.49.65.21.33	06.83.33.37.32	sylvie.charrier7@wanadoo.fr
CORNUAULT Richard	Membre	2, rue de la Malaine 79100 ST LEGER DE MONTBRUN	THOUARS	05.49.96.27.93	05.49.64.95.02	06.11.02.49.58	r-cornuault@wanadoo.fr

... / ...

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

NOM Prénom	Fonction	Adresse	CLUB	☎ Domicile	☎ Travail	☎ Portable	E-mail
DIDIER Tony	Pdt Com. Discipline	19 rue Jeanne d'Arc 79320 MONCOUTANT	MONCOUTANT	09.64.40.04.91		06.83.32.28.97	chabichoud@hotmail.fr
DORAY Gérard	Pdt Com. Finances et Emplois	25 rue du Grand Port 79210 ARCAIS	NIORT HB SOUCHEEN			06.07.99.02.94	gerarddoray@niortmaraispoitevin.com
FOUCHE Jérôme	Pdt Com. Arbitrage	9, rue de la Branle 79120 ST COUTANT	PAMPROUX			06.22.69.62.79	jerome.fouche@sfr.fr
GUILBOT Damien	Trésorier adjoint	14 rue Rodin 79200 CHATILLON S/ THOUE	PARTHENAY	05.49.94.36.85		06.83.10.87.20	damguil@gmail.com
MOINARD Pascal	Trésorier	21, route de Celles 79230 PRAHECQ	PRAHECQ			06.20.79.85.87	pascal.moinard@sfr.fr
RAMEDACE Renald	Pdt Com. Technique	11, rue du Champ Paillé 79300 ST PORCHAIRE	MONCOUTANT	05.49.80.44.67		06.16.29.20.19	renald79@gmail.com
RAMEDACE Sandra	Pdt Com. Réclamations/liti ges	11, rue du Champ Paillé 79300 ST PORCHAIRE	MONCOUTANT	05.49.80.44.67		06.08.55.64.23	sandra.ramedace@sfr.fr
RICHARD Sabrina	Secrétaire générale Pdte com. Dévelo- pement	13 Rte du Pré de l'Assemblée 79260 ROMANS	ST MAIXENT			06.18.96.01.00	sabrina.handball@voila.fr

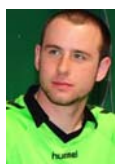
LE TROMBINOSCOPE DES ADMINISTRATEURS



*BARREIRA
Sandrine*



*BIROT
David*



*BOUCHET
Jérémy*



*BOURGEOIS
François*



*BOUYSSOU
Sébastien*



*CHAMPION
Christine*



*CHAMPION
Francis*



*CHARRIER
Sylvie*



*CORNUAULT
Richard*



*DIDIER
Tony*



*DORAY
Gérard*



*FOUCHE
Jérôme*



*GUILBOT
Damien*



*MOINARD
Pascal*



*RAMEDACE
Renald*



*RAMEDACE
Sandra*



*RICHARD
Sabrina*

LE PERSONNEL DU COMITÉ

SECRETARIAT



Mme Sandra POIRIER

ENCADREMENT TECHNIQUE



M. Sylvain MARQUET
Agent de Développement Sportif (ADS)
Tél. : 06.08.32.18.99

LES ADRESSES UTILES

Fédération Française de Handball

62, rue Gabriel Péri
94257 GENTILLY Cedex
☎ 01.46.15.03.55 📠 01.46.15.03.60
E-mail : ffhb@ff-handball.org - site : <http://www.ff-handball.org>

Ligue Poitou-Charentes de Handball

330, Route de Paris
B.P. 10518
16160 GOND-PONTOUVRE
☎ 05.45.69.23.16 📠 05.45.69.46.42
E-mail : handballpoitoucharentes@orange.fr - site : www.lpchand.com

COMITE 16

Sonia

34 bis rue de Saintes
16000 ANGOULEME

☎ 05.45.95.15.08

📠 05.45.95.15.25

✉ cd16hb@wanadoo.fr

COMITE 17

Carole

Gymnase du Grand
Coudret
100 rue du Dr Jean
17100 SAINTES

☎ 05.46.93.66.80

📠 05.46.92.98.47

✉ handball.cd17@free.fr

COMITE 86

Karine

Parc des sports des Ecluzelles
86360 CHASSENEUIL DU
POITOU

☎ 05.49.62.59.66

📠 05.49.62.59.66

✉ cd86handball@wanadoo.fr

site : www.hand16.com

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

15 rue Langlois B.P. 527 79022 NIORT Cedex
☎ 05.49.77.11.00 📠 05.49.24.75.31
E-mail : dd079@jeunesse-sports.gouv.fr
Site : www.ddjs-deux-sevres.jeunesse-sports.gouv.fr

Comité Départemental Olympique et Sportif

Maison des Sports des Deux-Sèvres 6 rue de l'Abreuvoir 79000 NIORT
☎ 05.49.06.61.10 📠 05.49.06.61.14
E-mail : cdos79@franceolympique.com
Site : <http://deuxsevres.franceolympique.com>

CRIB Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles

(Maison des Sports) / Contact : Melle Claire Villain
E-mail : crib79@franceolympique.com

L'ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	PRESIDENTS et responsables	MEMBRES élus au C.A.	AUTRES MEMBRES
ARBITRAGE	FOUCHE Jérôme	BOUCHET Jérémy CHAMPION Christine DIDIER Tony MOINARD Pascal	COMPAGNON Fabrice (Courlay) FOUQUET-METIVIER Jacques (Niort HBS) HONEKER Jean-Philippe (Celles) MARQUET Sylvain (ADS CD79) ODET Michaël (Thouars) TIRIAU Sylvain (Niort HBS) TROUVE Aurélie (Celles)
COMMUNICATION	CHARRIER Sylvie	GUILBOT Damien RICHARD Sabrina	BEDOUIAN Azélie (Cerizay) BLANCHARD Justine (Bressuire) HENRY Michelle (Indépendante) MARQUET Isabelle (Lezay) POIRIER Sandra (Secrétaire CD79)
DEVELOPPEMENT PROMOTION DU HANDBALL ET MINIHANDBALL	RICHARD Sabrina	BOURGEOIS François BOUYSSOU Sébastien CHARRIER Sylvie GUILBOT Damien	HENRY Michelle (Indépendante) MARQUET Sylvain (ADS CD79) MOREAU Ludivine (Parthenay)
DISCIPLINE	Président : DIDIER Tony Instructeur :	DORAY Gérard (Niort HBS)	BEDOUIAN Azélie (Cerizay) BERTRAND Eddie (Prahecq) BLAIS Mélanie (Courlay) BOUCHET Thierry (La Mothe) BUAILLON Philippe (St Symphorien) CHAMERAUD Cédric (Val d'Egray) CHESSE Anthony (Bressuire) CLERC Richard (Val de Boutonne) DAHAI Damien (Val de Boutonne) DOYEN Virginie (Courlay) ECALLE Cédric (Pamproux) FORBIN Valérie (Val de Boutonne) HONEKER Jean-Philippe (Celles) JAMET Nathalie (Airvault) JARSON Thierry (Chauray LC) MERMET Patrick (Lezay) ODET Michaël (Thouars) PETIT Cédric (Beauvoir) RIOU Ludovic (St Maixent) TROUVE Aurélie (Celles)
FINANCES ET EMPLOIS	MOINARD Pascal	CHAMPION Francis GUILBOT Damien	
ORGANISATION DES COMPETITIONS	CHAMPION Christine	BARREIRA Sandrine FOUCHE Jérôme RAMEDACE Sandra	DOYEN Anita (Courlay) MARQUET Isabelle (Lezay) PETORIN Patrick (Val d'Egray)
Qualifications	Jeunes F : DOYEN Anita Jeunes M et -18 : MARQUET Isabelle Seniors F : RAMEDACE Sandra Seniors M : FOUCHE Jérôme		
RECLAMATIONS ET LITIGES	RAMEDACE Sandra	CHAMPION Christine CHAMPION Francis CORNUAULT Richard	FOUQUET-METIVIER Jacques (Niort HBS)
STATUTS ET REGLEMENTATION	BIROT David	CHAMPION Christine CHAMPION Francis CHARRIER Sylvie FOUCHE Jérôme GUILBOT Damien RAMEDACE Renald	SOUCHARD Jean-Pierre (Val d'Egray)
Contributions Mutualisées des Clubs au Développement			
EQUIPEMENTS	CHARRIER Sylvie		SUPIOT David (Mauléon)
TECHNIQUE	RAMEDACE Renald	BOURGEOIS François CORNUAULT Richard	DURAND Fabien (Niort HBS) MARQUET Isabelle (Lezay) MARQUET Sylvain (ADS CD79) MARZIN David (Parthenay) TEXIER Laure (Prahecq)

👉 MUTATIONS

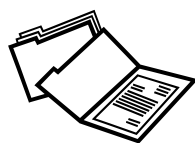
CATEGORIES	Période normale 1 ^{er} juin – 15 juillet	Hors Période 16 juillet – 31 mai	Pour raison professionnelle ou scolaire. Toute l'année
DIRIGEANT (*)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
+ de 18 ans (né en 91 et avant)	110,00 €	152,00 €	87,00 €
17 et 18 ans (né en 92 et 93)	87,00 €	87,00 €	65,00 €
- de 17 ans (né en 94,95,96,97)	50,00 €	50,00 €	Gratuit

(*) La gratuité est acquise sous réserve que le dirigeant qui mute demeure dirigeant. S'il reprend le statut de joueur, durant l'année de mutation, il doit s'acquitter du montant de la mutation correspondante.

Les cartons de mutations n'existent plus. La procédure se fait avec Gest'Hand.

Les différentes étapes :

1. se connecter à Gest'Hand et télécharger les documents en page d'accueil
2. faire remplir le document mutation 2010-2011 (document "à joindre à votre dossier de mutation") et faire signer le licencié
3. la lettre de démission du licencié au club quitté et le document à destination de la ligue quittée et de la FFHB sont envoyés automatiquement par Gest'hand (suppression du courrier recommandé)
4. saisir et confirmer la mutation sous Gest'Hand
5. déposer le dossier de mutation à la Ligue d'accueil dans les délais prévus par les règlements



Documents à fournir

► Pour toutes les mutations du 1^{er} juin au 15 juillet :

- ❖ Certificat médical
- ❖ Photocopie d'une pièce officielle d'identité avec photo précisant sa nationalité
- ❖ Imprimé de demande d'adhésion
- ❖ Récépissé d'envoi en recommandé de l'avis de démission
- ❖ Autorisation parentale ou du représentant légal pour les mineurs
- ❖ Attestation « retour au club quitté » (uniquement si cela est le cas) signée par le joueur, le président du club d'accueil et validée par la ligue
- ❖ Contrat du joueur (sous pli confidentiel)
- ❖ Titre de séjour
- ❖ Autorisation provisoire de travail si statut promotionnel ou performance
- ❖ Chèque du dossier de mutation (*hors D1F-D1M-D2M*)

► Pour les mutations à partir du 16 juillet, il faut fournir en supplément :

- ❖ Attestation de nouveau domicile
- ❖ Attestation nouvel employeur, inscription à l'ANPE, mutation professionnelle ou certificat de scolarité
- ❖ Certificat de l'employeur quitté
- ❖ Lettre de non opposition de mutation « hors période » (uniquement pour les 17 ans et plus masc. et 16 ans et plus fém. et ne permettant pas d'évoluer en compétition nationale ou dans une division donnant accès à une compétition nationale)

- ❖ Quand un club ou une section complète (filles ou garçons) est en « sommeil » ou en cessation, les joueurs doivent simplement se licencier (il n'y a plus lieu de faire une mutation). Si le licencié opte pour un club départemental, une licence A (normale) est délivrée. Dans les autres cas une licence B est délivrée.

👉 LICENCES

Délai de qualification
Renouvellement de licence : 24 heures
Création de licence : 24 heures
Mutation : 5 jours (sauf étranger)

Le demandeur engage sa responsabilité
s'il ne signale pas qu'il était licencié la saison précédente.

Quelques explications ...

La licence A : est délivrée pour toute **création** ou **renouvellement** de licence, ou pour « **mutation retour au club quitté** ».

La licence B : est délivrée à un licencié qui **mute pendant la période officielle** entre le 1^{er} juin et le 31 décembre, **sauf** pour les mutations « **retour au club quitté** ».

La licence C : est délivrée à toutes les mutations **hors période** entre le 1^{er} janvier et le 31 mai, **même** les « **retour au club quitté** ». Elle est **transformée en licence B la saison suivante**.

La licence Blanche : elle permet à un licencié d'exercer des fonctions officielles au bénéfice d'un deuxième club, mais il **ne peut pas prendre part au jeu** sauf cas exceptionnel indiqué ci-dessous. Elle est délivrée après accord du Président du club d'origine et **est à renouveler chaque année**. Le licencié concerné peut remplir les obligations d'encadrement et/ou d'arbitrage du club où il est qualifié en licence blanche, à la condition expresse de ne pas être déjà comptabilisé dans le cadre obligatoire en faveur de son club d'appartenance (**remplir obligatoirement le formulaire spécifique, à demander à la Ligue**). Dans l'hypothèse où le licencié concerné cumule 2 ou plusieurs fonctions au profit de clubs différents, il est comptabilisé au titre des obligations pour son club d'origine.

Le licencié auquel le club d'appartenance n'offre aucune possibilité de pratiquer, en relation avec les compétitions dans lesquelles sont engagées les équipes du club, peut recevoir l'autorisation exceptionnelle d'évoluer dans une équipe du club, correspondant à son âge, où il est qualifié en licence blanche. Cette autorisation devient caduque dès lors qu'une possibilité de pratique se découvre, dans l'un ou l'autre club où il officie (**remplir obligatoirement le formulaire spécifique, à demander à la Ligue**).

La licence E (étranger) : est délivrée à toute **personne étrangère** (hors Union Européenne) entrant en France, de la **catégorie plus de 16 masc. ; plus de 15 fém. ; moins de 18 masc. Et fém.**

La licence BE : est délivrée à toute personne **titulaire d'une licence E qui mute pendant la période officielle**.

La licence CE : est délivrée à toute personne **titulaire d'une licence E et BE qui mute hors période**.

La licence UE : est délivrée à tout **ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne**.

La licence B UE : est délivrée à toute personne titulaire d'une licence UE qui mute pendant la période officielle.

La licence C UE : est délivrée à toute personne titulaire d'une licence UE et B UE qui mute hors période.

La licence FA : est délivrée à toute personne d'origine étrangère (hors Union Européenne) sollicitant une licence dans les catégories - 13, - 15, - 18 masculins et - 13, - 16 et - 18 féminins. Ce type de licence reste acquis lors de l'accession à la catégorie des « + 16 ans masc. » et « + de 15 ans fem. ».

La licence FB : est délivrée à toute personne titulaire d'une licence FA qui mute pendant la période officielle.

La licence FC : est délivrée à toute personne titulaire d'une licence FA et FB qui mute hors période.

CATÉGORIES

Nature des licences pour la pratique non-compétitive

La pratique non compétitive est identifiée par la délivrance des licences suivantes, qui ne sont pas soumises au régime des mutations :

- ✚ **Licence « Loisir »** : elle est attribuée à un pratiquant, âgé de 16 ans et plus, qui participe à des rencontres, ne donnant pas lieu à un classement officiel ni à l'attribution d'un titre. **Elle nécessite la production d'un certificat médical.** Elle permet également d'exercer les fonctions de dirigeant auprès d'une équipe de jeunes de niveau régional et départemental.

- ✚ **Licence « Avenir »** : elle est attribuée aux jeunes pratiquants de moins de 16 ans qui participent à la découverte de l'activité handball, durant une saison en milieu scolaire, au sein d'un club, sous l'égide d'une structure fédérale, et autorise la participation à des tournois amicaux, à diverses épreuves de promotion, relevant d'une pratique non compétitive, non finalisée par un classement ou l'obtention d'un titre. **La production d'un certificat médical n'est pas exigée. Cette licence n'est pas renouvelable.**

- ✚ **Licence « Événementielle »** : elle est délivrée aux pratiquants qui participent à une manifestation organisée par un club affilié, dont l'organisation a été accordée par une instance fédérale, une ligue ou un comité. **La production d'un certificat médical n'est pas exigée.** Dans le cours d'une même saison, les conversions de la pratique non compétitive vers la pratique compétitive sont gratuites (sauf part assurance) pour les moins de 16 ans, sauf pour les licences « loisir ».

Nature des licences pour la pratique compétitive

La FFHB délivre des licences de caractéristiques différentes selon la situation du postulant.

- ✚ **JOUEUR** : le titulaire de cette licence peut prendre part au jeu, remplir toute fonction officielle au sein de son club, arbitrer. Il peut exercer une fonction dirigeante au bénéfice d'un deuxième club, s'il est titulaire d'une licence blanche. **La production d'un certificat médical est exigée.**

- ✚ **DIRIGEANT** : pour exercer des responsabilités officielles au sein d'un club, tout membre de ce club doit être licencié au titre de l'association au sein de laquelle il oeuvre. Pour obtenir la licence dirigeant, il faut être âgé de plus de 16 ans. **La production d'un certificat médical n'est pas exigée. Le licencié dirigeant ne peut ni prendre part au jeu, ni arbitrer. Il a cependant la possibilité de coacher une équipe.**



TARIFS

AFFILIATION & ENGAGEMENTS	
Affiliation	138.00
Engagement senior et -18	129.00
Engagement -14 -16	58.00
Coupe 79 seniors	75.00
Challenge 79	43.00
Coupe 79 -18	43.00
Coupe 79 jeunes	17.00
Coupe de France	30.00
LICENCES	
Licence	8.00
ARBITRE	
Carte arbitre	28.00
Droit formation par équipe senior et -18 ans	56.50
Suivi d'arbitre	26.00
Tarif au Kms (Suivi, arbitrage, ...)	0.31
Binôme : ind. kms du plus loin	0.31
Livret arbitre	15.00
Refus d'arbitrage - 1. ^{er}	63.50
Refus d'arbitrage - 2. ^{ème}	74.00
Refus d'arbitrage - 3. ^{ème} et plus	96.00
Désistement d'arbitrage	32.00
Indemnité de match	
Excellence	25.00
Autres divisions	20.00
Joueur désigné sans carte	15.00
Coupe et Challenge	25.00
Coupe jeunes	20.00
Feuilles d'indemnités d'arbitre	
Retard d'envoi au comité	32.50
EQUIPEMENT	
Homologation de salle	52.00
AMENDES	
Forfaits	
Isolé séniors	57.50
Isolés jeunes	27.30
½ finale et finale Coupe seniors et – 18 ans et Challenge	160.00
Feuilles de matchs	
Case manquante	5.50
Retard d'envoi au comité	55.50
Résultat mal communiqué	7.75
Résultat non communiqué	13.50
Report de match	8.00
Report de match hors délai	34.00
Autres amendes	
Absence à l'A.G.	64.50
Manque un socle (par socle manquant)	107.00

TECHNIQUE	
Formation de cadres (licencié CD 79)	150.00
2 stagiaires	120.00/p.
3 stagiaires et plus	100.00/p.
VAE	120.00
Formation de cadres	200.00
Réactualisation de diplôme	80.00
AUTRES	
1er rappel de facture	6.40
2ème rappel de facture	19.30
Lettre taxée	12.75
Photocopies	
A4 noir/blanc	0.10
A4 couleur	0.24

COMMISSION ARBITRAGE

Président



Jérôme FOUCHE
9 rue de la Branle
79120 SAINT COUTANT

☎ : 05.49.29.67.88

☎ : 06.22.69.62.79

E-mail : jerome.fouche@sfr.fr

Membres la Commission

CHAMPION Christine

DIDIER Tony

BOUCHET Jérémy

MOINARD Pascal

Autres membres

COMPAGNON Fabrice (Courlay)

FOUQUET-METIVIER Jacques (Niort HBS)

HONEKER Jean-Philippe (Gâtine hb)

MARQUET Sylvain (ADS CD79)

ODET Michaël (Thouars)

TIRIAU Sylvain (Niort HBS)

TROUVE Aurélie (Celles)

I. TIMBRE ARBITRE – MODALITES D'OBTENTION

Pour les nouveaux arbitres ou ceux n'ayant pas arbitré la saison précédente :

ENVOYER VOS COORDONNEES AU SECRETARIAT :

Nom, Prénom, Date et Lieu de naissance, Adresse, Club.

1. Arbitre stagiaire

- ✓ automatique pour les licenciés F.F.H.B. (âgés de + de 18 ans au 15 septembre de la saison considérée) titulaire du timbre "Jeunes Arbitres" de la saison précédente.
- ✓ au titulaire du timbre stagiaire de la saison précédente.
- ✓ après avoir réussi les tests écrits et physiques aux stages de début de saison
- ✓ avoir participé à un stage de formation.

2. Arbitre départemental

- ✓ avoir obtenu le timbre d'arbitre stagiaire
- ✓ diriger un minimum de 7 rencontres neutres
- ✓ avoir 3 suivis favorables
- ✓ après avoir réussi les tests écrits et physiques aux stages de début de saison
- ✓ avoir participé à un stage de formation.

3. Jeune Arbitre

- ✓ être âgé de 15 à 18 ans (1995 à 1992)
- ✓ avoir suivi la formation jeune arbitre au niveau départemental
- ✓ avoir arbitré un minimum de 5 rencontres

II. FORMATION DES ARBITRES DEPARTEMENTAUX ET STAGIAIRES

Stages pour le renouvellement des cartes :

- Le 04/09/2010 à Parthenay le matin de 9 h 00 à 12 h 30 encadré par J. Fouquet-Métivier
- ~~Le 05/09/2010 à Parthenay le matin de 9 h 30 à 12 h 00 encadré par Jean-Philippe Honcker~~
- Le 11/09/2010 à Thouars le matin de 9 h 00 à 12 h 30 encadré par M. Odet
- Le 18/09/2010 à Prahecq le matin de 9 h 00 à 12 h 30 encadré par J.Bouchet / J.Fouché
- Le 19/09/2010 à Niort le matin de 9 h à 12 h 30 encadré par J.fouché

Pour les arbitres départementaux et stagiaires :

- Le 30/10/2010 à Moncoutant le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- Le 11/12/2010 à Pamproux le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- Le 1^{ER} ou Le 2^{eme} dimanche de février à Niort suivi d'un match de National
- Lors des demi-finales de Coupe des DEUX-SEVRES

A la suite des journées de formation, l'arbitre aura 2 suivis sur des matchs du championnat.

Pour postuler au grade d'arbitre régional, un arbitre départemental devra avoir suivi la formation d'arbitre.

1. Modalités pour obtenir le grade "arbitre stagiaire"

L'arbitre devra :

- avoir suivi la formation d'arbitre stagiaire.
- avoir arbitré 7 matchs dans la saison.

2. Modalités pour obtenir le grade "arbitre départemental"

L'arbitre devra :

- avoir suivi la formation d'arbitre stagiaire.
- avoir arbitré 7 matchs dans la saison.
- avoir 3 suivis favorables.

Une préparation à l'examen ECRIT d'arbitre régional sera organisée pour les candidats postulants à ce grade.

**Pour qu'un arbitre soit comptabilisé comme tel, il devra avoir effectué :
7 arbitrages (ou 5 arbitrages et 2 stages) au 01.04.2011**

III. FORMATION DES JEUNES ARBITRES

- Le 30/10/2010 à Moncoutant le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- Le 04/12/2010 à la Mothe St Héray de 9 h 00 à 12 h 00
- Le 06/02/2011 à Secondigny de 9 h 00 à 12 h 00
- Mars 2011 à Celles/Belle la journée de 9 h 30 à 19 h 00
- Lors des ½ finales de Coupe des Deux-Sèvres -18 ans + formation commune avec l'UNSS

IV. ORGANISATION DE L'ARBITRAGE DES RENCONTRES

1. Conclusion de match

Elle est faite par le club recevant (voir directives administratives).

Elle doit parvenir au Comité **2 mois avant le déroulement du match** (si pas de conclusion ☞ pas de désignation d'arbitre ☞ pas de rencontre) cf. règlement fédéral.

Les désignations seront faites aux dates suivantes :

- le 14.09.2010 désignations jusqu'au **31/1^{er} novembre 2010**
- le 19.10.2010 désignations jusqu'au **1/2 janvier 2011**
- le 14.12.2010 désignations jusqu'au **26/27 février 2011**

- le 25.02.2011 désignations jusqu'au **23/24 avril 2011**
- en avril désignations jusqu'à **la fin de la saison**

Tout changement avec l'accord des deux clubs (date, horaire, inversion de match, report) doit être signalé à **Jérôme FOUCHE** au **06.22.69.62.79** ou **Jérémy BOUCHET** au **06.86.12.66.38** par téléphone ou par e-mail et être **confirmé par écrit sous 24 heures**. Les clubs doivent avoir eu l'accord préalable de la commission sportive.

Le club demandeur de la modification doit avertir l'arbitre.

Les frais engendrés par des changements non signalés seront à la charge du club fautif.

2. Désignation

- **Nominative pour les rencontres d'Excellence masculine et féminine.**
- Obligation pour l'arbitre de signaler son désistement/refus :
 - au référent du comité Jérôme FOUCHE par mail jerome.fouche@sfr.fr ou par tél. au 06.22.69.62.79 ;
 - à son propre correspondant d'arbitre qui devra en conséquence lui trouver un remplaçant.
- **Désignation club pour toutes les autres poules.** Charge au correspondant d'arbitre du club de trouver lui-même un arbitre pour chacune des désignations.
- Souhait que les -18 ans jouent à 15 heures le Samedi ou bien le dimanche pour que les J.A. qui jouent en seniors puissent arbitrer.
- Envoi des désignations à tous les clubs (correspondant d'arbitre et correspondant de club).

Toute désignation comprendra la liste des matchs à arbitrer. Les feuilles de frais et les cartons seront donnés en début de saison, en une seule fois.

Envoi des désignations à tous les clubs : 1 exemplaire au correspondant de club, 1 exemplaire au correspondant d'arbitre et 1 exemplaire à l'arbitre lui-même.

La feuille Excel de désignation d'arbitres sera adressée à chaque correspondant de club, correspondant d'arbitre et président de club afin que l'arbitre soit prévenu en cas de **forfait**. Celle-ci est également consultable sur le site du Comité <http://www.comitehandball.com/> - « ARBITRAGE » puis « AFFECTATIONS ».

En cas de défaillance d'envoi automatique par GEST'HAND, la feuille Excel de désignation fera foi.

Des **fiches d'indisponibilités périodiques** seront adressées pour l'année à chaque arbitre qui devra les renvoyer au Comité **aux dates indiquées sur les fiches**.

Ne pas attendre de recevoir une désignation pour signaler une indisponibilité sur une date ou un week-end.

3. Désistement/indisponibilité

Si vous êtes indisponible pour un match désigné, vous devez prévenir **Jérôme FOUCHE** au **06.22.69.62.79** ou **Jérémy BOUCHET** au **06.86.12.66.38** par téléphone ou par e-mail avant le **MARDI** soir **20 h 00** qui précède la rencontre.

En cas d'impossibilité d'assurer un arbitrage :

- ✓ **Prévenir le Comité au 05.49.06.61.15 avant le vendredi (12 h 00 au plus tard) précédent la rencontre.**

Si vous n'avez pas pu vous déplacer, si votre match n'a pas eu lieu ou pour tout autre incident, faire un courrier au Comité.

4. Refus

Sera comptabilisé comme tel :

- Toute indisponibilité signalée après le **MARDI 20 h 00** qui précède la **rencontre**
- Non déplacement d'un arbitre du club désigné.

5. Important

1. Une pénalité sera appliquée par arbitre manquant (cf. tarifs).
2. Les arbitres non joueurs doivent obligatoirement prendre une licence joueur. La licence joueur est obligatoire pour un problème de responsabilité ⇒ Obligation Fédérale.
3. 1 équipe = 1 arbitre
4. 1 **binôme officiel** désigné sur un match = 2 arbitrages effectués.

6. Indemnités

Les indemnités sont à régler par le club recevant :

- l'arbitre présente sa carte
- l'arbitre est en tenue réglementaire en Exc. M.et F.

Dans le cas contraire, une indemnité forfaitaire sera appliquée (cf. tarifs)

Lors d'une désignation en lever ou baisser de rideau dans une même ville, **l'indemnité kilométrique maximum correspond à un déplacement de 100 kms A/R** (il faut y ajouter l'indemnité d'arbitrage).

Le cas des tournois sera étudié par la commission.

Le club recevant envoie le 1^{er} feuillet au comité en même temps que la feuille de match et conserve le 3^{ème}. L'arbitre conserve le 2^{ème} feuillet.

7. Binômes

Le Comité reconnaît les binômes officiels ci-dessous, (2 indemnités mais une seule voiture). Les candidats désirant arbitrer en binôme officiel sont priés de prendre contact avec la Commission d'Arbitrage.

Liste des binômes :

Arbitres seniors

Birof M / Marquet S	(LEZAY)
Delchev P/Trouvé A	(CELLES/BELLE)
Babinot S/Chauveau G	(CELLES/BELLE)
Proust K /Texier K	(CHAURAY/LA CRECHE)
Buailon M/Gourdin-Servenière JP	(ST SYMPHORIEN)
Touron M/Vaury M	(CHAURAY/LA CRECHE)
Forthin S/Moinard J	(PRAHECQ)
Jouinot F/Richard G	(NHBS)
Honeker JP/Texier F	(GATINE HB / VAL DE BOUTONNE)
Forbin-Lacassagne V /Fillon C	(VAL DE BOUTONNE)
Champion F /Moinard P	(PRAHECQ)
Blanchin G/Bourreau C	(COURLAY)
Drabik B/ Marsteau JP	(PRAHECQ)
Bouchet J / Rossard M	(PAMPROUX)
Chaigne M/ Doyen A	(COURLAY)
Chevallereau M/Perrotin A	(VAL DE BOUTONNE)
Jean-Bart F/ Clais S	(CHAURAY/LA CRECHE)

Jeunes arbitres

Brenet C/Dague L	(CHAURAY/LA CRECHE)
Chaigne PF/Tisserand M	(COURLAY)
Alligné M/Hibert P	(LEZAY)
Pouch A/Pouch N	(CELLES/BELLE)
Berthouin M/Champion C	(PRAHECQ)
Barboza A/ Bonnefoi M	(NHBS)
Passeron F/Thoreton D	(ST SYMPHORIEN/NHBS)
Deflores C / Gervais M	(VAL DE BOUTONNE)
Caprioni R / Coindeau S	(CELLES/BELLE)
Barrault T / Marsteau A	(PRAHECQ)

8. Les conseillers d'arbitres

Liste des conseillers d'arbitres du comité :

FOUQUET-METIVIER Jacques	MOINARD Pascal
HONEKER Jean-Philippe	CHAMPION Francis
MARQUET Sylvain	FORBIN-LACASSAGNE Valérie
MARQUET Isabelle	RAMEDACE Rénald
BOUCHET JérémY	TIRIAU Sylvain
FOUCHE Jérôme	DIDIER Tony

9. Forfait

Si vous avez été prévenu du forfait par une équipe, assurez-vous que la CDA a bien été avertie (courrier).

Si vous vous êtes déplacé et qu'une équipe est absente :

- ✓ vous ne percevez pas d'indemnité par l'équipe présente,

- ✓ faites remplir la feuille par l'équipe présente,
- ✓ procédez à toutes les formalités administratives,
- ✓ remplissez votre feuillet d'indemnité et adressez-le à la CDA, pour vérification et remboursement par le trésorier, de vos frais de déplacement.

10. Feuille de match

Remplissez clairement et en totalité la feuille de match sans oublier **vos** Nom, Prénom, Club, N° de licence. Une amende sera appliquée par case manquante (cf. tarifs).

11. Tenue

La tenue d'arbitre officielle est exigée pour les départementaux. Pour les stagiaires et joueurs arbitrant : une tenue sportive avec poche pour le matériel. Une amende sera appliquée aux arbitres départementaux qui ne se présenteront pas en tenue de sport (cf. tarifs FFHB).

12. Bonification

La participation à un stage d'arbitrage équivaut à un arbitrage pour un arbitre titulaire d'une carte.

Jeunes Arbitres

- ✓ 1 arbitrage effectué par un binôme du groupe 2 comptera pour 2 arbitrages.
- ✓ 1 arbitrage effectué par un binôme du groupe 3 comptera pour 1 arbitrage.
- ✓ 1 suivi effectué par un membre du club = 1 arbitrage effectué.

V. DÉSIGNATIONS ET INDISPONIBILITÉS

Envoyez **vos dates d'indisponibilités aux dates indiquées sur les fiches**, en précisant bien s'il s'agit du samedi, du dimanche ou les deux.

Ne pas attendre de recevoir une désignation pour signaler une indisponibilité sur une date ou un week-end.

En cas d'impossibilité d'assurer un arbitrage :



- ✓ **Prévenir le Comité au 05.49.06.61.15 avant le vendredi (12 h 00 au plus tard) précédent la rencontre,**

Si vous n'avez pas pu vous déplacer, si votre match n'a pas eu lieu ou pour tout autre incident, faire un courrier au Comité.

F.F.H.B.			Date	20	heure	h	lieu	n° d'homologation du terrain								
Epreuve 2			Arbitres		Nom	Prénom	Ligue	n° carte arbitre ou n° de licence		Grade						
Nationale	Régionale	Départementale	Resp. Police terrain													
Championnat			Club A recevant		N° club	Ligue	Comité	Ordre	Nom du club		Publicité sur les équipements					
Poule	1	2	3	4												
	5	6	7	8												
Autre			n°	Nom		Prénom	n° de licence	total but	A	2'	D	E	Licence mutation			
Masculin		Féminin														
-13	-15	-16	-18													
+16	+15															
Capitaine équipe A			Club B visiteur		N° club	Ligue	Comité	Ordre	Nom du club		Publicité sur les équipements					
Nom																
Prénom																
Signature																
Capitaine équipe B																
Nom																
Prénom																
Signature																
Désignation des arbitres																
CCA <input type="checkbox"/>			CRA <input type="checkbox"/>		CDA <input type="checkbox"/>											
Arbitre officiel neutre <input type="checkbox"/>																
Arbitre officiel club <input type="checkbox"/>																
Tirage au sort entre joueurs <input type="checkbox"/>																
mi-temps		résultat final		résultats en lettres		nom des clubs		Score en lettres								
A	B	A	B	bat et												
Rapport Arbitre			oui <input type="checkbox"/>		non <input type="checkbox"/>		Arbitre 1		Arbitre 2		Délégué		Secrétaire		Chronométrateur	
Réservé FFHB			Non		Prénc		Signature avant la rencontre									

1 Pour une meilleure exploitation des feuilles de matchs lors du contrôle de qualification, **il est impératif que le numéro de licence apparaisse systématiquement. Pour les clubs en ENTENTE, regrouper les licences par club avec le N° d'affiliation du club**

2 N'oubliez pas de mettre correctement l'intitulé : **EXCELLENCE (D1), HONNEUR (D2), 1ère DIVISION (D3), COUPE, CHALLENGE** Masculin ou Féminin et Catégorie d'âge selon la compétition.

 à remplir par le club recevant  à remplir par le club visiteur  à remplir par l'arbitre  à remplir par la table

A REMPLIR PAR L'ARBITRE

<p>Réclamation du capitaine RECEVANT</p>		<p>Réclamation du capitaine VISITEUR</p>				
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; margin: 10px;"> ARBITRE </div>						
JOUEURS OU OFFICIELS SANCTIONNES	Sanctions	NOMS (en majuscules)	PRENOMS	Licence N°	CLUB	MOTIFS
	DISQUALIFICATIONS					
	EXPULSIONS					
<p>Observation de l'arbitre</p>						
SIGNATURES APRES MATCH		CAPITAINE RECEVANT	CAPITAINE VISITEUR	ARBITRE (S)		
<p>A ENVOYER APRES LA RENCONTRE PAR L'EQUIPE RECEVANTE</p>						

ENTRENEUR EN SALLE A SALLE		F.A.T. AMBULANT BEAUVORE		BRESSINE		H.E.C. CELESTE		ENTRENEUR EN SALLE A SALLE		H.E.C. CELESTE		LAKE ST. LEVAN		MALEDON		S.A.M. MONTICOMANT		NORTH-SOUCHERN		SPRING CLUB PARKWAY		H.E.C. CELESTE		H.E.C. CELESTE		H.E.C. CELESTE		U.S.T. THOMAS		CAMEL H.B.		H.E.C. VAL DE BOIRONNE		VAL D'OSYVA	
Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team	Club	Team		
F.A.T. AMBULANT	93	BEAUVORE	29	BRESSINE	90	CELESTE	37	ENTRENEUR EN SALLE A SALLE	45	H.E.C. CELESTE	90	LAKE ST. LEVAN	53	MALEDON	43	NORTH-SOUCHERN	66	SPRING CLUB PARKWAY	61	H.E.C. CELESTE	93	H.E.C. CELESTE	93	H.E.C. CELESTE	U.S.T. THOMAS	25	CAMEL H.B.	30	H.E.C. VAL DE BOIRONNE	92	VAL D'OSYVA	49			
93	29	90	37	100	100	25	30	88	59	47	113	112	88	19	18	21	54	67	66	67	16	40	39	12	106	106	63	68	24	38	49				
29	90	87	15	15	61	65	14	74	87	25	24	17	63	65	72	69	32	35	32	79	60	61	87	29	30	28	29	98	108	43					
29	90	87	15	15	60	65	12	73	86	25	24	17	63	65	72	68	32	35	32	79	59	60	86	29	30	28	29	97	107	42					
90	37	87	87	97	97	23	21	84	17	21	109	108	84	23	22	20	25	64	63	64	11	22	21	29	102	103	60	61	20	27	45				
45	100	15	15	97	97	70	75	12	84	96	15	15	13	73	66	82	87	46	48	46	89	70	70	73	45	46	38	39	107	117	52				
45	100	15	15	97	97	70	75	12	84	96	15	15	13	73	66	82	87	46	48	46	89	70	70	73	45	46	38	39	107	117	52				
70	25	61	60	23	70	70	58	62	23	36	87	86	61	14	15	13	35	41	40	41	14	10	9	22	80	80	37	46	33	49	23				
29	88	14	12	84	12	12	58	62	71	84	26	27	7	60	60	69	75	34	35	34	76	57	58	84	40	41	26	27	95	105	40				
69	59	74	73	17	84	84	26	23	71	15	95	94	70	33	35	32	8	41	41	41	26	14	13	41	79	80	45	50	39	36	31				
81	47	87	86	21	96	96	39	36	84	15	108	108	83	45	42	40	22	54	54	54	38	28	27	49	93	93	59	67	23	20	45				
53	113	25	25	109	15	15	84	87	26	95	108	29	85	82	94	94	57	60	57	101	82	83	89	47	48	51	52	120	130	65					
52	112	24	24	108	15	15	83	86	27	94	108	29	84	86	93	93	56	59	56	100	81	82	89	46	47	50	51	118	129	63					
43	88	17	17	84	13	13	59	61	7	70	83	29	29	54	53	56	74	33	35	33	76	57	57	60	46	47	25	26	94	105	39				
66	19	63	63	23	73	73	10	14	60	33	45	85	84	54	42	40	43	41	39	41	18	23	22	10	79	80	35	44	36	46	22				
69	18	65	65	22	66	66	10	15	60	35	42	82	86	53	42	40	42	41	40	41	12	23	22	9	80	80	37	46	30	40	23				
74	21	72	72	20	82	82	8	13	69	32	40	94	3	56	40	40	48	47	48	14	22	21	12	87	88	37	46	31	41	30					
61	54	69	68	25	87	87	38	35	75	8	22	94	93	74	43	40	38	38	38	43	18	18	18	50	77	77	50	59	37	44	49				
26	67	32	32	64	46	46	37	41	34	41	54	57	56	33	41	41	38	38	38	56	31	31	63	40	41	15	10	65	72	23					
30	66	35	35	63	48	48	39	40	35	41	54	60	59	35	39	40	47	38	38	55	31	31	62	43	44	14	8	65	72	23					
26	67	32	32	64	46	46	37	41	34	41	54	57	56	33	41	41	38	38	38	56	31	31	63	40	41	15	10	65	72	23					
81	16	79	79	11	89	89	14	14	76	26	38	101	100	76	18	12	14	43	56	55	56	24	23	15	95	96	51	60	19	29	38				
58	40	60	59	22	70	70	18	10	57	14	28	82	81	57	18	12	14	43	56	55	56	24	23	15	95	96	51	60	19	29	38				
57	39	61	60	21	70	70	17	9	53	13	27	83	82	57	22	22	21	18	31	31	31	24	23	31	75	76	32	40	38	45	18				
89	12	87	86	29	73	73	17	22	84	41	49	89	89	60	10	9	12	50	63	62	63	15	31	31	95	96	58	67	32	42	38				
22	106	29	29	102	45	45	78	80	40	79	93	47	46	46	79	80	87	77	40	43	40	95	75	76	95	95	104	110	62						
25	106	30	30	103	46	46	78	80	41	80	93	48	47	47	80	80	88	77	41	44	41	96	76	76	96	96	105	112	63						
39	63	28	28	60	38	38	32	37	26	45	59	51	50	25	35	37	37	50	15	14	15	51	32	32	58	58	70	75	14						
30	68	29	29	61	39	39	41	46	27	50	67	52	51	26	44	46	46	59	10	8	10	60	40	40	67	67	104	105	70	75	23				
92	24	98	97	20	107	107	36	33	95	39	23	120	118	94	36	30	31	37	65	65	65	19	38	37	32	104	105	70	75	56					
97	38	108	107	27	117	117	47	49	105	36	20	130	129	105	46	40	41	44	72	72	72	29	45	44	42	110	112	75	79	61					
49	49	43	42	45	52	52	20	23	40	31	45	65	63	39	22	23	30	49	23	23	38	18	19	38	62	63	14	23	56	61					

COMMISSION DISCIPLINE

Président



Tony DIDIER (Moncoutant)
19 rue Jeanne d'Arc
79320 MONCOUTANT
☎ : 06.16.29.20.19
E-mail : chabichoud@hotmail.fr

Membres de la Commission

DORAY Gérard (Niort HBS)

Autres membres

Airvault – JAMET Nathalie
Beauvoir – PETIT Cédric
Bressuire – CHESSE Anthony
Celles – TROUVE Aurélie
Cerizay – BEDOUIN Azélie
Chauray LC – JARSON Thierry
Courlay – BLAIS Mélanie et DOYEN Virginie
Gâtine HB – HONEKER Jean-Philippe
Lezay – MERMET Patrick
St Maixent – RIOU Ludovic
La Mothe – BOUCHET Thierry
Pamproux – ECALLE Cédric
Prahecq – BERTRAND Eddie
St Symphorien – BUAILLON Philippe
Thouars – ODET Michaël
Val de Boutonne – CLERC Richard, DAHAI Damien et FORBIN Valérie
Val d'Egray – CHAMERAUD Cédric

PROCEDURE :

Avant d'engager toute procédure disciplinaire, les dossiers seront visés par une personne chargée de l'instruction nommée par le conseil d'administration du Comité. Cette dernière ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec l'affaire, ni siéger à la commission. Elle est astreinte à une obligation de confidentialité pour tous les faits, actes et informations dont elle peut avoir connaissance en raison de sa fonction.

QUELQUES RAPPELS :

	Disqualification	Expulsion
L'arbitre	<ul style="list-style-type: none">* Sort le carton rouge* Inscrit l'incident au recto et au verso de la feuille de match.* Adresse un rapport circonstancié à la Commission de Discipline <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi.	<ul style="list-style-type: none">* Signifie la sanction par le geste réglementaire : avant-bras croisés* Inscrit l'incident au recto et au verso de la feuille de match* Adresse un rapport circonstancié <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi.
Le Joueur	<ul style="list-style-type: none">* Adresse un rapport à la commission de Discipline <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi. L'absence de rapport est une circonstance aggravante. Les rapports doivent être succincts et ne relater que les incidents concernés.	<ul style="list-style-type: none">* Adresse un rapport à la Commission de Discipline <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi. L'absence de rapport est une circonstance aggravante. Les rapports doivent être succincts et ne relater que les incidents concernés.
Le Capitaine ou tout autre Handballeur licencié	<ul style="list-style-type: none">* Peut adresser un rapport à la commission de Discipline <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi.	<ul style="list-style-type: none">* Peut adresser un rapport à la commission de Discipline <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi.
La Commission de Discipline	<ul style="list-style-type: none">* Invite le fautif ou son avocat à venir s'expliquer* Etudie le dossier et décide de la sanction* Informe le club et le joueur de la sanction éventuelle	<ul style="list-style-type: none">* Vérifie le bien fondé de la sanction* Si confirmation : 3 dates fermes et immédiates sont prononcées. Possibilité d'aggravation de la sanction par la Commission Discipline* Si non confirmation application de la procédure en cas de disqualification
Le Club	<ul style="list-style-type: none">* Est informé par le secrétaire départemental des dates de suspension	<ul style="list-style-type: none">* Adresse au secrétariat du Comité la licence du ou des joueurs concernés

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

Présidente



Christine CHAMPION
15, rue des Sablières
79230 PRAHECQ
☎ : 06.62.61.88.32

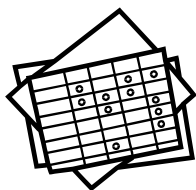
e-mail : champ.christine@wanadoo.fr

Membres de la Commission

BARREIRA Sandrine
BOUCHET Jérémy
FOUCHE Jérôme
RAMEDACE Sandra

Autres membres

DOYEN Anita (*Courlay*)
MARQUET Isabelle (*Lezay*)



DIRECTIVES SPORTIVES

I. NIVEAU DE JEU PAR ANNEE D'AGE

Les championnats sont faits en fonction des années d'âge

PRATIQUE COMPETITIVE MASCULINE

Championnat + 16 ans	Championnat - 18 ans	Championnat - 16 ans	Championnat - 14 ans
93.92.91.90.89...	93.94.95.96	95.96.97.98	97.98.99.00

PRATIQUE COMPETITIVE FEMININE

Championnat + 15 ans	Championnat - 18 ans	Championnat - 16 ans	Championnat - 14 ans
94.93.92.91.90...	93.94.95.96	95.96.97.98	97.98.99.00

II. TEMPS DE JEU ET BALLONS UTILISÉS

Niveau d'organisation		joueurs participants	Taille des ballons	Temps de jeu
Masculins	Dép/Rég/Nat	+ 16 ans	58 - 60 (T3)	2x30
	Dép/Rég/Nat	-18 ans	58 - 60 (T3)	2x30
	Dép/Rég	- 16 ans	54 - 56 (T2)	2x25
	Dép/Rég	- 14 ans	50 - 52 (T1)	3x15

Féminins	Dép/Rég/Nat	+ 15 ans	54 - 56 (T2)	2x30
	Dép/Rég/Nat	- 18 ans	54 - 56 (T2)	2x30
	Dép/Rég	- 16 ans	54 - 56 (T2)	2x25
	Dép/Rég	- 14 ans	50 - 52 (T1)	3x15

III. ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1. Championnats seniors

Engagement au 14 juillet avec règlement financier. En cas de forfait avant le début du championnat, l'engagement reste acquis au Comité, mais pas de pénalité financière.

Championnat Masculin

- ✓ Excellence départementale masculine : 12 équipes soit 22 journées de compétition.
- ✓ Honneur départementale et 1^{ère} division masculine : 1 seule poule pour la première partie du championnat en matchs aller, pour la deuxième partie matchs **aller/retour** en deux poules de niveau.

Le 1^{er} d'excellence départementale accède en championnat régional, le 2^{ème} accède aux barrages d'honneur régionale (seulement dans le cas où il n'y a pas de descente de nationale), les 2 premiers des autres championnats accèdent au niveau supérieur. Les clubs susceptibles de monter doivent en outre satisfaire les CMCD départementales. Les descentes se feront en fonction du nombre de descentes des championnats régionaux et de l'organisation des compétitions mises en place pour la saison 2011-2012.

Championnat Féminin

- ✓ Excellence départementale féminine : 9 équipes soit 18 journées de compétition.
- ✓ Honneur départementale féminine : 8 équipes soit 14 journées de compétition plus « play off » (matchs en 2 ou 3 poules de niveau en matchs aller simples).

Le 1^{er} d'excellence départementale accède en championnat régional, le 2^{ème} accède aux barrages d'excellence régionale **qu'il y ait ou non des descentes de nationale**, les 2 premiers d'honneur départementale accèdent au niveau supérieur. Les clubs susceptibles de monter doivent en outre satisfaire les CMCD départementales. Les descentes se feront en fonction du nombre de descentes des championnats régionaux et de l'organisation des compétitions mises en place pour la saison 2011-2012.

Championnat -18 ans garçons et filles :

Le championnat débutera après le 15 septembre pour créer des poules de niveau et attendre les descentes de région. Si de nouvelles équipes s'inscrivent elles intégreront les championnats en cours.

2. Forfaits

3. L'équipe **Forfait** doit confirmer **par écrit au Comité dans les 24 heures**.
4. **Le résultat ne doit pas être saisi dans Gest'Hand.**
5. **Une feuille de match doit être établie par l'équipe présente.**

6. Modalités de classement

Pour les catégories adultes et -18 ans classement par points puis en cas d'égalité goal-average particulier et si de nouveau égalité, goal-average général.

7. Coupe des Deux-Sèvres et Challenge

*Les équipes engagées dans au **maximum** une autre coupe peuvent s'inscrire en Coupe des Deux Sèvres. Aucun report de match est accepté pour la coupe des Deux Sèvres ou du challenge (matches le vendredi, samedi ou dimanche). Deux coupes peuvent se jouer le même week-end.*

Lieu des rencontres et handicap :

Jusqu'au ¼ de finale inclus, le club recevant est le club évoluant dans le championnat de plus bas niveau. En cas de niveau identique, la rencontre se déroule chez le club premier tiré.

Les handicaps se calculent ainsi : +4 pour une division d'écart et +2 par divisions d'écart successives.

Les reports de match sur la ½ finale seront refusés sachant en outre qu'elle sert de support à un stage d'arbitrage.

Durée des rencontres :

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2x30' (repos 10').

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : prolongation 2x5' après un repos de 10'. Si nouvelle égalité: 2x5' sans temps de repos entre les deux prolongations. Si nouvelle égalité, il est procédé à des séries de tirs au but par jets de 7 mètres (les joueurs exclus ou disqualifiés ne peuvent pas y prendre part) cf. annuaire fédéral.

Un joueur ou une joueuse qui participe à une compétition dans une catégorie d'âge, ne sera pas autorisé à évoluer au sein d'une équipe de niveau inférieur de même catégorie d'âge ou au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure dès l'instant où la règle N/2 du championnat dans lequel il ou elle évolue régulièrement devient opérante. Cette règle est valable aussi pour les moins de 18 ans garçons et filles évoluant en championnat adulte.

Exemple : une joueuse, née en 1997 et qui joue en championnat moins de 16 ans régional, n'est plus autorisée à évoluer en moins de 16 départemental et en moins de 14 ans, à partir du moment où elle a effectué N+1 matches en moins de 16 ans régional.

Toute infraction ou manquement à cette règle entraînera la perte du match par pénalité.

8. Coupe des Deux-Sèvres jeunes

Cette dénomination s'applique aux catégories – 16 ans garçons et filles. Pour les – 14 ans garçons et filles un challenge sera organisé en partenariat avec la technique.

Les durées des rencontres sont celles des catégories concernées.

Mêmes restrictions de brûlage qu'en coupe seniors (cf. ci-dessus).

9. Championnats jeunes

Règlement : tout joueur participant à un match doit :

- être licencié FFHB
- être inscrit sur la feuille de match
- évoluer dans sa catégorie
- être qualifié à la date du match
- pour les catégories jeunes, même classement que pour les adultes, sauf sur un championnat en matchs secs : classement par points si égalité match d'appui entre les équipes à égalité.

▪ *Pour les catégories – 14 ans garçons et filles :*

Nous proposons pour cette saison de faire évoluer le jeu des jeunes dans le but de :

1. mieux les former,
2. les fidéliser.

Cf. commission technique pour la formule.

▪ *Pour les catégories -16 ans garçons et filles engagées au 14 juillet 2010 :*
organisation de tournois amicaux.

Rappel des temps de jeu pour les tournois jeunes :

- ◆ -14 ans à 2 : 3 x 15' Exclusion 1'.
 à 3 : 2 x 12' Exclusion 1'.
 à 4 : 2 x 8' Exclusion 1'.

- ◆ – 16 ans à 2 : 2 x 25' Exclusion 2'.
 à 3 : 2 x 20' Exclusion 2'.
 à 4 : 2 x 12' Exclusion 1'.

- ◆ -18 ans à 2 : 2 x 30' Exclusion 2'.
 à 3 : 2 x 25' Exclusion 2'.
 à 4 : 2 x 15' Exclusion 1'.

Veillez utiliser des feuilles de tournois appropriées (et non pas des feuilles de match), modèle disponible sur le site du Comité.

IV. DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

1. Conclusion de match

a. Procédure via Internet sur Gest'Hand

Se connecter à **Gest'Hand** et dans « Gestion des compétitions », cliquer sur « Gestion des rencontres » puis sur le menu «**Gestion des conclusions**».

Dans la page centrale qui s'ouvre l'onglet «**Sélection d'une compétition**» vous propose si vous laissez le choix «Toutes», l'ensemble des compétitions (Nationales, régionales ou départementales) dans lesquelles le club est engagé.

Dans le bloc «**Sélection d'une compétition**», sélectionner la compétition dans laquelle est engagée votre club et «**Valider**».

Sélectionner la journée et faite «**Rechercher**».

Dans le bloc qui s'ouvre, cliquer sur «**Conclusion**» en face du match choisi.

Une nouvelle page s'ouvre...renseigner **au moins les éléments obligatoires** :

- *date de la rencontre*
- *salle du club recevant*
- *date de saisie*
- *heure de rencontre*
- *date d'envoi*
- *couleurs des maillots*

Faire «**Valider**» ou en cas d'erreur, cliquer sur «**Annuler**» pour procéder à une nouvelle saisie.

Après avoir fait «**Valider**», un message en haut de la page écrit en rouge «**La conclusion a été enregistrée**» vous informe que la conclusion a bien été enregistrée.

A partir de ce bloc, il est possible d'imprimer la conclusion de match en un ou plusieurs exemplaires. Pour ce faire, cliquer sur le bouton «**Imprimer**».

TRES IMPORTANT : PENSEZ A NOTER LE CODE DE LA RENCONTRE, IL VOUS SERA DEMANDE LORS DE LA SAISIE DES RESULTATS UNIQUEMENT SI VOUS SOUHAITEZ LES ENVOYER PAR SMS.

Enfin, cliquer sur «**Fermer**» pour revenir à la page «**Résultats de la recherche**».

b. Destinataires : *1 exemplaire est AUTOMATIQUEMENT ENVOYE PAR MAIL au club adverse, à la commission sportive et à la commission d'arbitrage.*

Malgré les changements de catégorie les anciennes feuilles de match restent valables pour la saison 2010/2011.

a. Horaires limités

Les compétitions peuvent se dérouler :

→ **le vendredi** (sous réserve de l'accord des 2 clubs) : coup d'envoi entre 20 h 00 et 21 h 00.

→ **le samedi**, sauf accord du club visiteur avant l'envoi de la conclusion de rencontre, les horaires devront tenir compte du tableau. *Pour les catégories + 16 ans M et + 15 ans F*, l'horaire limite est de 21 h 00 si un match précède la rencontre, sinon 20 h 45 comme en championnat de France.

→ **le dimanche matin**, coup d'envoi entre 10 h 00 et 11 h 00 à condition que le club visiteur ne soit pas obligé de partir avant 8 h 00.

→ **le dimanche après-midi**, coup d'envoi entre 14 h 00 et 16 h 00.

DISTANCES	HORAIRES MINIMUMS
De 0 à 20 km	14 h 00
De 21 à 50 km	14 h 30
De 51 à 100 km	15 h 00
De 101 km et plus	16 h 30

b. En cas de désaccord

Sans entente entre les deux clubs, le match devra avoir lieu le dimanche à 15 h 00, au plus tard à 16 h 00.

2. Feuille de match

A adresser par le club recevant dans les 48 heures **AVANT LE MERCREDI qui suit la rencontre au Comité**, sinon une amende sera appliquée **par feuille en retard** sera attribuée au club recevant (cf. tarifs)

Pour toute équipe ne désirant pas déclarer forfait mais se déplaçant avec des joueurs(ses) grillées, vous devez le signaler à l'arbitre et au club adverse et noter les joueurs(ses) concernées sur la feuille de match accompagné de leur signature. Dans ce cas, seule la pénalité sportive sera comptabilisé.

Utiliser pour toutes les catégories des feuilles de matchs à 3 exemplaires (pour éviter les photocopies).

- exemplaire n°1 → Qualification
- exemplaire n°2 → Sportive jeunes
- exemplaire n°3 (jaune) → pourra être conservé par le club visiteur

Les clubs ayant des équipes évoluant en Région doivent envoyer un exemplaire de la feuille de match au CD

1. Communication des résultats : Par le club recevant

a. Remontée des résultats via « Gest'Hand »

Dans Gestion des Compétitions, cliquer sur le menu «**Remontée des résultats**».

Choisir la compétition et faire «**Valider**»

Choisir la phase et cliquer sur «**Résultats**»

La page «**Transmission des résultats**» s'ouvre.

Remplir dans le bloc «**Résultats de la rencontre**», le score du club recevant et celui du club visiteur et faire «**Valider**» (un message en haut de la page informe que la saisie a bien été effectuée). Cliquer sur «**Fermer**» s'il n'y a aucune erreur sinon faire «**Annuler**» et recommencer la saisie du résultat de la rencontre.

Rappel : en cas de forfait, vous ne devez pas saisir le résultat dans Gest'Hand.

b. Remontée des résultats via SMS

Lors de la validation de la conclusion de match, il est nécessaire de relever le code généré.

Faire un SMS (texto) au format suivant : **ffhb [code] [score recevant] [score visiteur]**

ATTENTION :

- Le sigle « ffhb » doit apparaître en toutes lettres au début du SMS.
- Remplacer « [code] » par le code SMS que vous avez noté pour la rencontre.
- Remplacer « [score recevant] » par un score sur 2 chiffres (ex : « 23 » ou « 08 »)
- Remplacer « [score visiteur] » par un score sur 2 chiffres (ex : « 31 » ou « 05 »)
- Chaque donnée doit être séparée de la précédente par un espace.

On aura donc un SMS (Texto) ressemblant par exemple à : **ffhb baahtze 28 31**
Puis, il ne vous reste plus qu'à envoyer le SMS (Texto) au numéro suivant : **41230**

Vous recevrez un message de confirmation peu de temps après rappelant les équipes engagées pour la rencontre et le score enregistré suite au SMS. Il se peut que le message de confirmation soit remplacé par un message d'erreur dans le cas où le SMS ne serait pas bien formaté (information qui ne serait pas dans le bon ordre, code SMS de la rencontre inconnu, ...).

2. Modification de match

- ① La demande de report doit se faire **3 semaines à l'avance en excellence ; sinon au plus tard le jeudi précédant la rencontre pour les autres divisions ;**
- ② Soit le Comité :
 - accepte la demande et enregistre la modification dans Gest'Hand,
 - n'accepte pas la demande et indique la motivation de son refus aux clubs concernés.

Pour tous les reports de matchs contacter le club opposé par mail pour expliquer votre demande et envoyer un double (du mail) au comité. Le club adverse doit donner sa réponse sur le même mail, transférer le tout au comité. C'est la secrétaire du comité qui rentre et valide les demandes de report.

Pensez que vous pouvez avancer un match au lieu de le reculer ; étudiez bien vos calendriers.

ATTENTION !

1 - En cas d'absence de feuille de remise de match dans la semaine suivant la date initiale, la commission désignera l'heure et la date du match à rejouer.

2 - Un match reporté lors des matchs allers devra impérativement être joué avant la date du match retour, un match reporté lors des matchs retours devra être joué avant le dernier match de championnat.

3 - Pour toutes les catégories Jeunes, les reports de matchs doivent être exceptionnels, dans tous les cas, vous devez utiliser la procédure Gest'Hand.

4 - Si à la fin du championnat certains matchs n'ont pas eu lieu, sauf cas particuliers étudiés par la commission compétente, les 2 équipes auront match perdu par pénalité.

3. Rappel de quelques points de règlement

a. Tenue de jeu

- ✓ Les joueurs doivent porter sur leur maillot un numéro dans le dos et un numéro sur la poitrine.
- ✓ Les couleurs des maillots de chaque équipe en présence doivent être différentes. En cas de similitude, le club recevant garde son jeu si c'est celui qui est indiqué sur la conclusion de match, le club visiteur change de maillots. *En cas de rencontre sur terrain neutre*, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement qui devra changer de maillots. Si non respect de cette règle : amende au tarif de la FFHB.

b. Limitation du nombre d'équipes

Un même club ne peut avoir deux équipes dans une même division. Une équipe réserve ne peut doubler l'équipe première sauf dans le plus bas niveau pour chaque catégorie.

c. Tournois

Toute rencontre amicale ou tournoi doit faire l'objet d'une déclaration d'organisation adressée au Comité au moins 30 jours avant la date prévue sinon une amende sera facturée au club organisateur.

- ✓ Licences et feuilles de match sont OBLIGATOIRES
- ✓ La feuille de match doit être adressée au siège du Comité dans les 48 heures

d. Ententes

Afin de faire jouer tous les jeunes dans leur catégorie, il est possible de faire une entente entre clubs. Il faut en faire la **demande au Comité Départemental 79 avant le début du championnat** et indiquer quel club bénéficiera de l'entente du point de vue de la contribution mutualisée des clubs au développement (CMCD).

e. Conduite à tenir en cas d'absence de l'arbitre désigné

1. s'il y a un binôme (ou un arbitre) officiel neutre, solliciter son concours,
2. en cas d'absence de binôme (ou arbitre) officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme (ou arbitre) officiel présent,
3. à défaut de tout binôme (ou arbitre) officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).

SOUS-COMMISSION QUALIFICATIONS

Responsable SENIORS MASCULINS

FOUCHE Jérôme

Responsable SENIORS et - 18 ANS FEMININES

RAMEDACE Sandra

Responsable JEUNES FEMININES

DOYEN Anita

Responsable JEUNES MASCULINS et - 18 ANS MASCULINS

MARQUET Isabelle

QUELQUES POINTS...

1. **Un joueur doit être licencié pour participer à une rencontre officielle (Championnat, Coupe, Match amical). Il ne peut prendre part à un match qu'à la date de qualification mentionnée sur sa licence.**
2. **Qualification en cas de modification de date**
 - a. Dans le cas d'un match reporté, seuls les joueurs qualifiés à la date initialement prévue sont autorisés à jouer **sauf en - 14 ans**.
Attention aux joueurs qui auraient pu faire un match avec une autre équipe à la date initialement prévue **sauf en - 14 ans**.
 - b. Dans le cas d'un match avancé, les joueurs doivent être qualifiés à cette date même en -14 ans, et ne pourront pas participer à une compétition lors de la date initialement prévue **sauf en - 14 ans**.
3. **Restrictions d'utilisation des joueurs au cours d'un match**
 - a. **Participation d'un joueur sur une même journée de compétition** : un joueur ne peut pas disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans un même week-end de compétition (vendredi – samedi – dimanche) s'il s'agit d'un championnat national, régional, départemental sauf dispositions particulières (finalités sur une même journée ou sur un même week-end). Un joueur pourra disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans un même week-end de compétition (vendredi – samedi – dimanche), s'il s'agit d'épreuves de nature différente (championnats vs coupes vs tournoi, etc.)
 - b. **Participation d'un même joueur dans des championnats de niveaux différents** : quand une équipe doit, au cours d'une saison et dans une même division, disputer N matches, tout joueur ayant évolué N/2 fois dans cette équipe, ne peut plus participer dans une division de niveau inférieur à celle-ci. La valeur N/2 se définit par rapport au nombre de matches dans une compétition par poule ou dans une compétition sur deux ou plusieurs phases, rassemblant l'ensemble des équipes engagées; ce qui exclut la prise en compte des matches des phases dites de finalité. Le niveau inférieur se définit en termes de niveau hiérarchisé de compétition dans la même catégorie d'âge du licencié concerné. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.
 - c. **Règle N/2** : un joueur ayant évolué N/2 fois, au cours d'une même saison, dans une compétition définie, ne peut plus participer, à une autre épreuve de niveau inférieur, concernant des âges identiques. Cette disposition ne concerne pas les joueurs des équipes réserves évoluant dans les championnats nationaux. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Un joueur (joueuse) de moins de 18 ans qui participe à une compétition nationale dans sa catégorie ou en plus de 16 ans masculins ou plus de 15 ans féminines, n'est pas soumis à la règle du brûlage dans sa catégorie et peut participer à une compétition régionale dans sa catégorie.

Prenons l'exemple d'un club possédant 3 équipes seniors masculines S1, S2, S3 évoluant dans des championnats + de 16 ans avec respectivement 12 équipes (N=22), 11 équipes (N=20), 10 équipes (N=18). Un joueur ayant pratiqué 7 fois en S1 et 8 fois en S2 peut parfaitement pratiquer dans les 3 équipes dont S3. En revanche, un joueur ayant pratiqué 11 fois en S1 et 5 fois en S2 ne peut plus pratiquer qu'en S1. Enfin, un joueur ayant pratiqué 6 fois en S1 et 10 fois en S2 ne peut plus pratiquer en S3 mais peut jouer en S1 et S2. Vous remarquerez que le fait d'avoir joué en S1, n'empêche pas de pratiquer en S3.

4. Disposition votée lors de l'Assemblée Générale de CHAMPDENIERS (14 juin 2003)

« Tout match perdu par pénalité suite à un problème de qualification de joueurs équivaut à 0 point en championnat (match PPP) et à une non qualification pour le tour suivant en coupe et challenge. Une sanction financière sera appliquée uniquement dans le cas où la disqualification est liée à la présence de joueurs non licenciés sur les feuilles de match. »

5. Joueurs sélectionnés

- a. Un club ayant un joueur sélectionné ou convoqué à un stage technique peut obtenir une modification de date de la rencontre concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur.
- b. Tout joueur ou jeune arbitre désigné pour participer (ou arbitrer) à un match de sélection nationale, régionale, départementale ou à un entraînement préparatoire à une sélection, qui déclare être indisponible, est tenu de justifier son absence, et ne peut prendre part à une rencontre avec son club sur ce week-end.

6. Restrictions d'utilisation de joueurs étrangers ou mutés

Rappel du règlement Fédéral applicable aux championnats Régionaux et Nationaux.

Au niveau départemental, dans la catégorie Seniors, **3 joueurs étrangers titulaires** d'une licence de type E sont autorisés. **Le nombre total de licences de type B ou C doit cependant rester inférieur ou égal à trois.** Cette mesure ne concerne pas les licenciés titulaires d'une licence UE.

Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions, à tous les niveaux, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe plus de :

- **1 étranger titulaire** d'une licence de type E

- 3 titulaires d'une licence de type B (mais seulement deux s'il figure également un titulaire d'une licence E).

Limites d'utilisation des licences selon leur nature pendant une rencontre

B	C	EA	EB	EC	UEB	UEC	FB	FC
3								
2		1						
2			1					
1		1			1			
1			1		1			
		1			2			
			1		2			
					3			
					2		1	
					1		2	
							3	
2					1			
1					2			
2							1	
1							2	
1					1		1	
1		1					1	
1			1				1	
		1					2	
			1				2	

- La lecture se fait horizontalement.
- Les chiffres indiqués définissent une limite maximale.
- L'utilisation des licences FA et UEA n'est pas limitée.

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTATION

Président



*David BIROT
62, rue de Nambot
79000 NIORT*

☎ : 05.49.35.90.74

☎ : 06.81.95.04.37

E-mail : david.birotd@club-internet.fr

Membres de la Commission

CHAMPION Christine

CHAMPION Francis

FOUCHE Jérôme (CMCD)

GUILBOT Damien

MOINARD Pascal

RAMEDACE Renald (CMCD)

Au cours de la saison qui s'ouvre, la commission départementale des statuts et règlements continuera à être la garante de la conformité des statuts et du règlement intérieur du Comité départemental de handball des Deux-Sèvres. Elle étudiera aussi les modifications des règlements intérieurs des commissions départementales. Ses missions premières.

Elle accompagnera également tout club qui en fera la demande, comme ce fut le cas de Saint Maixent, Courlay et de Secondigny la saison passée. Qu'il soit déjà en activité, en phase de création ou de reprise d'activité. La commission se propose aussi d'étudier les statuts de l'ensemble des clubs du département afin d'en vérifier la conformité.

Par ailleurs, la commission travaillera conjointement avec les autres commissions départementales, notamment pour ce qui est des CMCD. A ce propos et conformément à l'article 21 du Règlement intérieur du Comité, voici la liste des clubs qui pourront comptabiliser 15 points (au lieu de 10) pour leur investissement au sein de la commission de discipline :

- Courlay
- Mauléon
- Moncoutant
- Saint-Symphorien
- Thouars
- Val de Boutonne
- Val d'Egray
- Celles-sur-Belle

Enfin, la commission départementale des statuts et règlements accueille avec plaisir tout(e) licencié(e) souhaitant participer à ses travaux. De même, toute remarque est la bienvenue. **N'hésitez pas à nous solliciter !**

SOUS-COMMISSION CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT

Comme indiqué lors de l'Assemblée générale de fin de saison 2009-2010, la commission des Contributions Mutualisées des Clubs au Développement met tout en place pour simplifier la compréhension des « fameuses » CMCD.

Ainsi, comme la saison dernière, les clubs n'auront aucun document à compléter. La commission se chargera de remplir les dossiers de chaque club, à l'aide de Gest'hand, puis de les étudier. Outre les membres de la commission CMCD, les présidents des commissions arbitrage, technique, sportive et statuts et règlements participeront à l'étude des dossiers. Les clubs pourront toutefois adresser leur requête ou leurs précisions à la commission CMCD.

CMCD

- Clubs départementaux :

Pour mémoire, voici succinctement les critères que sont appelés à remplir les clubs (dont les équipes fanions, féminine et/ou masculine, évoluent au niveau départemental) seront leur niveau de jeu :

Excellence départementale (par section féminine et/ou masculine) :

- **1 technicien** titulaire du diplôme animateur ou 1 technicien en formation diplôme animateur.
- **1 équipe de jeunes** (filles ou garçons) engagée en championnat.
- **1 arbitre départemental** ayant effectué 7 arbitrages (ou 2 stages et 5 arbitrages ou 1 stage et 6 arbitrages) au 30 avril 2011.
- **1 jeune arbitre** ayant effectué 5 arbitrages (ou 2 stages et 3 arbitrages ou 1 stage et 4 arbitrages) au 30 avril 2011.
- Avoir rempli son **quota d'arbitrages** (Cf page suivante).

Honneur départementale (par section féminine et/ou masculine):

- **1 arbitre** ayant effectué 7 arbitrages (ou deux stages et 5 arbitrages ; ou 1 stage et 6 arbitrages) au 30 avril 2011.
- Avoir rempli son **quota d'arbitrages** (Cf page suivante).

En tableau :

	Excellence	Honneur
Technicien	Oui	Pas d'obligation
Equipe de jeunes	Oui	Pas d'obligation
Arbitre	Oui	Oui
Jeune arbitre	Oui	Pas d'obligation
Quota d'arbitrages	Oui	Oui

Petites précisions d'importance :

- Si les clubs qui évoluent au niveau Honneur départementale n'ont pas d'obligation à remplir en terme de technicien, d'équipe de jeunes et de jeune arbitre, ces ressources seront nécessaires en cas d'accession au championnat excellence. D'où la nécessité d'anticiper !
- Chaque critère non rempli implique une pénalité sportive de 4 points pour l'équipe 1 de la, ou des, section(s) concernée(s) et d'une amende (Cf tarifs).
- Le domaine associatif, investissement des clubs dans la vie du Comité, de la Ligue et de la Fédération française, peut permettre au club de combler une partie de leurs manques. Attention, un élu ou un membre de commission ne peut se substituer à un arbitre, un technicien...

- Clubs régionaux :

Les clubs ayant une équipe première évoluant au niveau régional ne sont pas soumis aux CMCD départementales pour la ou les section(s) concernée(s).

Exemples :

- Le club « Comité 79 » dispose d'une équipe fanion féminine en Excellence régionale et d'une équipe première masculine évoluant en Prénationale. Ce club n'entre pas dans les critères des CMCD départementales, mais régionales. Au niveau départemental, en cas d'engagement d'équipe moins de 18 ans et seniors, seul le quota général d'arbitrages devra être rempli (**Cf page suivante**).
- Le « HBC 79 » dispose d'une équipe fanion féminine en Excellence régionale et d'une équipe première masculine évoluant en Excellence départementale. Le club entre dans les critères des CMCD régionales pour sa section féminine, mais des CMCD départementales pour sa section masculine. La section féminine, en cas d'engagement d'équipe moins de 18 ans et seniors au niveau départemental, doit également remplir son quota d'arbitrages.

En tableau :

	CMCD département	CMCD région
Equipes fanions féminine et masculine au niveau	Non (sauf quota)	Oui

régional	d'arbitrages)	
Equipe fanion féminine en régional et équipe fanion masculine en départemental	Oui pour les masculins + quota d'arbitrages club	Oui pour les féminines
Equipe fanion féminine en départemental et équipe fanion masculine en régional	Oui pour les féminines + quota d'arbitrages club	Oui pour les masculins

Dans tous les cas de figure, le club doit remplir son ou ses quota(s) d'arbitrages. Un quota d'arbitrage non rempli implique une pénalité sportive de 4 points pour l'équipe évoluant au plus haut niveau départemental de la section concernée et d'une amende (Cf tarifs).

- Clubs nationaux :

Les clubs ayant une équipe première évoluant au niveau national ne sont pas soumis au CMCD départementales pour la ou les section(s) concernée(s).

Néanmoins, si le club dispose d'une équipe fanion dans l'autre section qui évolue au niveau départemental, la section concernée entre en compte dans l'étude des CMCD départementales.

En tout état de cause, les clubs nationaux doivent aussi remplir leur quota d'arbitrages s'ils comptent des équipes seniors et moins de 18 ans engagées au niveau départemental. Un quota d'arbitrage non rempli implique une pénalité sportive de 4 points pour l'équipe 1 de la section concernée et d'une amende (Cf tarifs).

Quota d'arbitrages :

En début de saison, après la réalisation définitive des calendriers sportifs, la commission CMCD en collaboration avec la CDA, fournira à chaque club du département le nombre d'arbitrages à réaliser durant la saison afin d'atteindre son quota.

Exemple :

Le club « Comité 79 » dispose :

- D'une équipe senior féminine évoluant en Excellence régionale (poule de 12 équipes).
- D'une seconde équipe senior féminine évoluant en Excellence départementale (poule de 10 équipes).
- D'une équipe moins de 18 ans féminines nationale (poule de 10 équipes).
- D'une équipe senior masculine évoluant en Prénationale (poule de 14 équipes)
- D'une deuxième équipe senior masculine évoluant en Honneur régionale (poule de 12 équipes).
- D'une troisième équipe évoluant en Honneur départementale (poule de 11 équipes).
- D'une équipe moins de 18 ans masculins évoluant au niveau régional (poule de 8 équipes).

- D'une équipe moins de 18 ans évoluant au niveau départemental (poule de 10 équipes).

Au total : Le club « Comité 79 » évolue pour ses deux sections au niveau régional, il entre donc dans le cadre des CMCD régionales. Le club est tout de même appelé à remplir le quota départemental d'arbitrages. Il doit ainsi disposer d'un total minimum de 8 arbitres (3 pour la section féminine et 5 pour la section masculine). Les Jeunes arbitres entrent dans le total des quotas.

En tableau :

Section féminine

	Nombre d'arbitrages à effectuer
Excellence régionale	12
Excellence départementale	10
Moins de 18 ans féminine nationale	10
Total :	32

Section masculine

	Nombre d'arbitrages à effectuer
Prénationale	14
Honneur régionale	12
Honneur départementale	11
Moins de 18 ans masculins région	8
Moins de 18 ans masculins départ.	10
Total :	55

Informations diverses :

La commission CMCD réfléchit à de nouveaux critères de valorisation de l'investissement des clubs dans la vie et les activités du Comité 79.

Pourront être valorisé :

- L'instructeur pour les dossiers de la commission discipline.
- Le(s) club(s) recevant des stages d'arbitres, de sélections, de cadres.
- Etc...

La commission est à l'écoute de vos propositions.

La commission CMCD départementale n'est pas un organe répressif. Son seul objectif est d'encourager la structuration des clubs deux-sévriens. Nous espérons grâce à ces explications avoir répondu à vos questions. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.

Enfin, la commission accueille avec plaisir toutes les bonnes volontés!

Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous les tableaux détaillés sur lesquels la commission CMCD se base pour l'étude de chaque dossier.

Technique Départementale

Exigence minimale du socle :

- Excellence : 1 technicien titulaire du diplôme animateur ou 1 technicien en formation validé au 30 avril
- Honneur : Pas de socle de base
- 1ere division : Pas de socle de base

DETERMINATION DU SEUIL			
	EXCELLENCE	HONNEUR	1ERE DIV.
MASCULIN	20	10	0
FEMININ	20	0	0

Info ressources :

	NIVEAU 1 ET 2	NIVEAU 3 TC	NIVEAU 4	NIVEAU 6	DONT FEMMES
Autres cadres fédéraux répertoriés	X 10	X 20	X 30	X 40	X 5
Cadres en formation dans la saison	X 10	X 20	X 30	X 40	X 5
Cadres titulaires d'un BEES handball	X 10				X 5
Cadres formateur au sein de l'ETR	X 20				X10

SANCTION : SI LE SOCLE DE BASE N'EST PAS ATTEINT, moins 4 points au classement et impossibilité de monter en division supérieure.

SANCTION : SI LE SEUIL N'EST PAS ATTEINT après rattrapage associatif, moins 4 points au classement.

Sportive Départementale

Exigence minimale du socle :

- Excellence : 1 équipe jeune de même sexe
- Honneur : Pas de socle de base
- 1ere division : Pas de socle de base

DETERMINATION DU SEUIL			
	EXCELLENCE	HONNEUR	1ERE DIV.
MASCULIN	20	10	0
FEMININ	20	0	0

Info ressources :

- Equipes jeunes du même sexe : Nombre x 10 points (région x 20 ; national x 50)
- Autres Equipes jeunes : Nombre x 5 points (région x 5 ; national x 10)
- Ecole de Handball : 10 points, (Bronze +10 pts ; Argent +20 pts ; Or + 40 pts)

SANCTION : SI LE SOCLE DE BASE N'EST PAS ATTEINT, moins 4 points au classement et impossibilité de monter en division supérieure.

SANCTION : SI LE SEUIL N'EST PAS ATTEINT après rattrapage associatif, moins 4 points au classement.

Arbitrage Départementale

Exigence minimale du socle :

- Excellence : 1 départemental ou en formation pour devenir départemental ayant effectué 7 arbitrages au 30 avril 2011
- Honneur : 1 arbitre par équipe
- 1ere division : 1 arbitre par équipe

DETERMINATION DU SEUIL			
	EXCELLENCE	HONNEUR	1ERE DIV.
MASCULIN	40	30	10
FEMININ	40	30	10

Info ressources :

- Autres Arbitres du Club : Nombre x 30 points (dep x 20 pts ; région x 50 pts ; national x 90 pts ; féminin x5 pts)
- Tuteurs conseillers : Nombre x 20 points
- Conseillers d'arbitres : Nombre x 20 points
- Formateurs : Nombre x 20 points
- Ecole d'arbitrage : 40 points, (Bronze +5 pts ; Argent +10 pts ; Or + 20 pts)

SANCTION : SI LE SOCLE DE BASE N'EST PAS ATTEINT, moins 4 points au classement et impossibilité de monter en division supérieure.

SANCTION : SI LE SEUIL N'EST PAS ATTEINT après rattrapage associatif, moins 4 points au classement.

Jeune Arbitre Départementale

Exigence minimale du socle :

- Excellence : 1 jeune arbitre ayant effectué 5 arbitrages au 30 avril 2011
- Honneur : Pas de socle de base
- 1ere division : Pas de socle de base

DETERMINATION DU SEUIL			
	EXCELLENCE	HONNEUR	1ERE DIV.
MASCULIN	10	0	0
FEMININ	10	0	0

Info ressources :

- Autre J.A. du Club : Nombre x 10 points (dep x10 ; région x 20 ; national x 30)

Bonus : x 5 pts pour 2eme année d'arbitrage ; x 10 pts 3eme année et x 20pts 4eme année.

X 5 points JA féminines.

SANCTION : SI LE SOCLE DE BASE N'EST PAS ATTEINT, moins 4 points au classement et impossibilité de monter en division supérieure.

SANCTION : SI LE SEUIL N'EST PAS ATTEINT après rattrapage associatif, moins 4 points au classement.

Engagement Associatif Départementale

Les points obtenus dans cette rubrique viendront en complément des autres domaines et permettront de combler certains déficits obtenues sur les seuils.

Pour info :

- Licences compétitive : 1 point par tranche de 20
- Licences événementielles : 1 point par tranche de 40
- Licences découverte : 1 point par tranche de 40
- Licences loisirs : 1 point par tranche de 10
- Licences dirigeant : 1 point par licence (un bonus de 5 points pour les féminines)

- Elus dans une structure fédérale (CD, ligue, FFHB) : 20 points (un bonus de 5 points pour les féminines)
- Membre d'une commission : 20 points (un bonus de 5 points pour les féminines)

- Organisation de manifestations : - Départementales : 20 points
 - Régionales : 40 points

Maximum 40 points par personne

Attention aux cumuls : un arbitre-technicien ou inversement ne pourra être comptabilisé que dans un seul domaine au choix.



FICHE BILAN CMCD

Club 22790xx
Niveau XXXXXXXXXXXXX

Date xx/xx/20xx

NOM DU CLUB

LES SOCLES			
SPORTIVE	OK	équipe ???	
ARBITRAGE	OK	Arbitre ???	
0 J.A.	OK	J.A. ???	
QUOTA Arb	OK		
TECHNIQUE	OK	technicien ???	

LES SEUILS			
SPORTIVE			
CHAMPIONNAT	NIVEAU	SEXE	NB POINTS
TOTAL SEUIL SPORTIVE			/ 20

ARBITRAGE					
NOM PRENOM	AGE	NIVEAU	NB	NB POINTS	BONUS FEMININ
TOTAL SEUIL ARBITRAGE					/ 40

NOTA : Les arbitres en 'Rouge' ne sont pas pris en compte car, à ce jour, ils n'ont pas effectué 7 arbitrages.

JEUNES ARBITRES					
NOM PRENOM	AGE	NIVEAU	NB	NB POINTS	BONUS FEMININ
TOTAL SEUIL JEUNES ARBITRES					/ 10

NOTA: Les Jeunes Arbitres en 'Rouge' ne sont pas pris en compte car, à ce jour, ils n'ont pas effectué 5 arbitrages.

TECHNIQUE			
NOM PRENOM	NIVEAU	NB POINTS	BONUS FEMININ
TOTAL SEUIL TECHNIQUE			/ 20

TECHNICIEN(S) NON PRIS EN COMPTE DANS LA CMCD (problème de validité du diplôme)			
NOM PRENOM	NIVEAU	OBTENTION ou DEBUT FORMATION	FIN de VALIDITE ou de FORMATION

ASSOCIATIF			
NOM PRENOM	ELU OU COMMISSION	NB POINTS	BONUS FEMININ
LES LICENCES		NOMBRE	
Licences compétitives 1/20			
Licences Evenementielles 1/100			
Licences avenir 1/50			
Licences loisirs 1/20			
Licences jeunes dirigeants 1/1			
licences dirigeant 1/5			
licences corporatives 1/10			
licences handensemble 1/1			
TOTAL SEUIL ASSOCIATIF			

Total SEUILS DOUBLE SECTION	/ 90
------------------------------------	-------------

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

COMMISSION TECHNIQUE

Président



Renald RAMEDACE
11 rue du Champ Paillé
79300 ST PORCHAIRE
☎ : 05.49.80.44.67
📱 : 06.16.29.20.19
E-mail : renald79@gmail.com

Membres de la Commission

CORNUAULT Richard

Autres membres

DURAND Fabien (Niort HB Souchéen)
MARQUET Isabelle (Lezay)
MARQUET Sylvain (ADS CD79)
MARZIN David (Parthenay)
TEXIER Laure (Prahecq)

I. FORMATION DE CADRES

Responsables : Sylvain Marquet

Intervenants : Fabien Durand et Isabelle Marquet

Avec la nouvelle formule des formations de cadre voter a L'AG les bulletins d'inscription été a retourné avant le 15 AOUT.

LE CONTENUS

1^{ère} session

- **vendredi 27 août 2010 de 17 h 00 à 22 h 00** : positionnement, présentation. Formation -12 ans. Projet carnet de bord. Repas à 19 h 30. *Intervenants : Sylvain et Isabelle Marquet.*
- **samedi 28 août 2010 de 9 h 00 à 22 h 00** : formation – 12 ans avec stage fédéral. Observation d'un match senior. *Intervenant : Sylvain Marquet.*
- **dimanche 29 août 2010 de 9 h 00 à 16 h 00** : apport connaissances, situation et séance. Support -16 filles et -18 garçons. *Intervenants : Sylvain Marquet, Isabelle Marquet et Fabien Durand.*

2^{ème} session

- **samedi 23 octobre 2010 à Niort** de 9 h 30 à 16 h 30.
- **dimanche 24 octobre 2010 à Niort** de 9 h 30 à 16 h 30.

3^{ème} session

- **samedi 15 janvier 2011** de 9 h 30 à 16 h 30.

Les inscriptions se font à l'aide de la fiche faite par le Comité. **Les repas et l'hébergement sont réservés par le stagiaire et à la charge du stagiaire.** Le Comité fournira les adresses et coordonnées des prestataires.

II. SÉLECTIONS DEPARTEMENTALES

1. Contenus de formation

a. Défense

La défense aura deux objectifs, qui sont, dans l'ordre de priorité :

- Protection du but
- Récupération de la balle

Les intentions sont donc identiques aux garçons et aux filles. Par contre le système diffère du fait de l'âge plus avancé des garçons.

Par conséquent les filles qui évoluent encore en -12 ans pour certaines joueront dans un système Homme à Homme (mode de jeu le plus utilisé dans nos clubs) dans un premier temps pour ensuite passer à la zone (défense privilégiant le ballon). Dans tous les cas le dispositif sera en deux lignes (2-4, 3-3, 1-5).

Les garçons quant à eux évolueront en zone de deux à trois lignes (1-5, 2-4, 3-3, 3-2-1).

Nous travaillerons aussi les infériorités et supériorités numériques.

Tout cela implique que le(la) joueur(se) soit capable de :

- ✓ Prendre les informations pour n'avoir personne dans son dos et se placer par rapport à ses partenaires en fonction des orientations collectives.
- ✓ Juger le crédit d'action de l'attaquant porteur (PB) et non porteur (NPB) de balle. C'est à dire de sentir la difficulté du PB (excentré, 3 pas, dribbles, orientation, armé, course) et du NPB (placement, déplacement, changement de secteur).
- ✓ Organisation et placement sur le PB, partenaire proche du PB et partenaire lointain. Avec respectivement l'intention de Harceler, Dissuader et Intercepter.

b. Montée offensive (MO)

Les intentions de la montée offensives seront :

- ✓ Prendre de vitesse le repli adverse en jouant rapidement dans son dos.
- ✓ Pouvoir enchaîner par du jeu de transition dans le cas de l'échec de la MO.

Cela sous-entend que l'on doit apprendre au joueur à repérer les signaux de gain de balle.

- ✓ Tir
- ✓ Arrêt du gardien de but
- ✓ Faute de l'attaquant
- ✓ Interception

Un travail sera fait sur le changement de statut Défenseur-Attaquant en améliorant le temps de réaction et en anticipant la récupération du ballon (départ de l'ailier opposé au tir).

La MO devra favoriser le jeu de transition en :

- ✓ Permettant une occupation rapide des 4 postes clefs
- ✓ Cherchant une exploitation rapide du surnombre et de la désorganisation de la défense adverse.

c. Attaque

Les sélections auront pour objectif en attaque d'assurer un jeu en continuité. Cela sous-entend qu'elles auront l'intention de jouer sans jamais être neutralisées.

Pour cela il faut que le joueur comprenne l'intérêt :

- ✓ D'occuper les quatre postes clefs pour assurer la circulation du ballon.
- ✓ D'être toujours disponible par du jeu sans ballon.
- ✓ De prendre les informations sur les adversaires et les partenaires avant, pendant et après la réception du ballon.
- ✓ De créer de l'incertitude chez le défenseur en étant organisé, au niveau moteur et gestuel, de la même façon pour tirer, passer, manœuvrer.

Cela implique un travail technique sur :

- ✓ Les différentes réceptions.
- ✓ Les différents armés.
- ✓ La prise d'intervalles.
- ✓ Les feintes.

Mais aussi moteur :

- ✓ Les différentes courses.
- ✓ Les changements de rythmes.

Et encore perceptif :

- ✓ Repérer les espaces libres.

d. Repli

Volonté d'arrêter le ballon le plus rapidement possible, voire à le récupérer en fonction du crédit d'action de l'attaquant (voir déf). Travail sur le changement de statut et le temps de réaction. Organisation et placement sur le PB, partenaire proche du PB et partenaire lointain. Avec respectivement l'intention de Harceler, Dissuader et Intercepter.

e. Le tireur

Le joueur sera sensibilisé à la notion de duel (essayer d'influencer le comportement du GB) et aux caractéristiques du tir qui font que l'on en sort vainqueur ou pas. Différentes formes de tir.

- ✓ Différents impacts.
- ✓ Temps de déclenchement

Il travaillera cela dans tous les domaines du jeu :

- ✓ Par-dessus.
- ✓ A travers.
- ✓ Au près.

f. Le gardien de but

Apprentissage des fondamentaux du poste :

- ✓ Placement.
- ✓ Déplacement (Motricité).
- ✓ Pré-parade.
- ✓ Parade (dissociation).

Mais aussi le joueur devra commencer à être en lecture :

de l'attaquant :

- ✓ Courses.
- ✓ Armés.
- ✓ Stéréotypes.

des défenseurs

- ✓ Position.
- ✓ Bras contreurs.

2. Calendriers de formation

Responsables : Sylvain MARQUET et Fabien DURAND

a. Sélection 97 filles et garçons

Encadrement filles : Sylvain Marquet, Renald Ramedace et Richard Cornuault

Encadrement garçons : Fabien Durand, Anita Doyen, Fabrice Compagnon, Alexis Armandie

Date	Intitulé	Lieu
12 septembre 2010	stage	Bressuire (masculins) Prahecq (féminines)
26 septembre 2010	stage	Niort (masculins) Moncoutant (féminines)
10 octobre 2010	stage	Parthenay (masculins) La Mothe (féminines)
24 octobre 2010	stage	Niort (masculins) Thouars (féminines)
7 novembre 2010	stage	Moncoutant (masculins) St Symphorien (féminines)
11 novembre 2010	TP Intercomités	Poitou-Charentes
28 novembre 2010	stage	Prahecq (masculins) Parthenay (féminines)
12 décembre 2010	stage	Parthenay (masculins) Moncoutant (féminines)
18-19 décembre 2010	1^{er} tour national Intercomités	A définir
16 janvier 2011	stage	La Mothe (masculins) Niort (féminines)
30 janvier 2011	stage	Bressuire (masculins) Thouars (féminines)
5-6 février 2011	2^{ème} tour national Intercomités	A définir
13 février 2011	stage	Moncoutant (masculins) Parthenay (féminines)
12-13 mars 2011	3^{ème} tour national Intercomités	A définir

Les lieux des stages sont donnés à titre indicatif, ils peuvent être modifiés en fonction de la disponibilité des salles. A chaque stage, une convocation est envoyée aux joueurs et aux clubs pour confirmation.

b. Détection et sélections 98 filles et garçons

Objectif : Interdépartementaux les 21 et 22 mai 2011.

Responsables : Sylvain Marquet et Fabien Durand

- Sélection 98 filles

Tuteur : Sylvain Marquet

Encadrement : Sylvain Marquet, Renald Ramedace, David Marzin, Richard Cornuault

- Sélection 98 garçons

Tuteur : Fabien Durand

Encadrement : Fabien Durand, Alexis Armandie, Vincent Dumontaux

Date	Intitulé	Lieu
14 novembre 2010	stage	Lezay (masculins) Bressuire (féminines)
12 décembre 2010	stage	Parthenay (masculins) Moncoutant (féminines)
15 janvier 2011	stage	La Mothe (masculins) Niort (féminines)
13 février 2011	stage	Moncoutant (masculins)

		Parthenay (féminines)
20 mars 2011	stage	St Maixent (masculins) Champdeniers (féminines)
3 avril 2011	stage	Niort (masculins) St Symphorien (féminines)
17 avril 2011	stage	Secondigny (masculins) Parthenay (féminines)
14-15 mai 2011	stage	Cerizay (masculins et féminines)
21-22 mai 2011	Interdépartementaux	A définir

Les lieux des stages sont donnés à titre indicatif, ils peuvent être modifiés en fonction de la disponibilité des salles. A chaque stage, une convocation est envoyée aux joueurs et aux clubs pour confirmation.

III. CHAMPIONNAT – 14 ANS

Renouvellement de la formule du championnat -14 ans voté par les clubs lors de l'A.G de juin 2006. Bien que cela apparaisse de nouveau dans le projet de la commission sportive, nous continuons de croire nécessaire la précision des points ci-après :

1. Continuité du championnat -14 ans officiel avec une poule unique et matchs allers seulement puis, des poules de niveau en 2^{ème} phase pour les matchs retours.

Les équipes disputeront les matchs en tenant compte de l'aménagement de règles :

3 x 15 minutes Exclusion 2 minutes

- 1^{er} tiers temps : **jeu à 6+1**, défense tout terrain (le volume de défense allant du ballon au but protégé), engagement du gardien de but, **obligation d'avoir au moins 1 joueur dedans en attaque.**
- 2^{ème} tiers temps : **jeu à 5+1**, défense en 1 ligne sur demi terrain (le volume de défense allant du ballon au but protégé), en cas de but engagement du milieu de terrain,
- 3^{ème} tiers temps : jeu à 6+1, défense en 2 lignes (le volume de défense allant du ballon au but protégé), engagement du milieu de terrain, **obligation d'avoir au moins 1 joueur dedans en attaque.**

2. Détection -14 ans

- Samedi 16 octobre 2010 à Parthenay (1) ou à Moncoutant (2) de 10 h 00 à 15 h 00.
- Dimanche 17 octobre 2010 à Parthenay (1) ou à Moncoutant (2) de 10 h 00 à 15 h 00

La commission souhaite remettre en place les tournois de détection qui serviraient de 3^{ème} et 4^{ème} journée de championnat, soit mi-octobre.

La formule de jeu pour cette 1^{ère} partie de championnat se ferait en 7/7 en 2 mi-temps la 1^{ère} mi-temps : jeu sur tout le terrain, et la 2^{ème} mi-temps : jeu en 2 lignes.

Un cadre de la technique serait chargé toute la journée de rencontrer les jeunes et les cadres et de leur expliquer les détections, sélections, CPS...

La 2^{ème} détection aurait lieu sur une journée banalisée début janvier avec les 3 tiers-temps de jeu utilisés lors de la saison 2009-2010. Cette journée serait utilisée pour faire la coupe -14 ans (mais pas la finale qui aurait lieu en fin de saison)

La 1^{ère} phase du championnat débiterait en octobre/novembre et servirait pour définir les 2 poules de niveaux.

La 2^{ème} phase commencerait donc plus tôt soit, début décembre en matchs aller et retour en 2 poules de niveaux et avec la formule de jeu des 3 tiers temps.

3. Concernant la catégorie 9/12 ans F/G, se référer à la commission développement/minihand p.52.

IV. CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF : C.P.S

1. Dans le Sud : nés en 96-97-98 (2 groupes)

- **Garçons : reprise le lundi 13 septembre**

Encadrement : Sylvain Marquet/Fabien Durand

Le lundi de 19 h 15 à 20 h 45 à l'IUFM et de 19 h 00 à 20 h 30 salle de Souché

- **Filles : reprise le mercredi 15 septembre**

Encadrement : Sylvain Marquet

Le mercredi de 18 h 30 à 20 h 00 à l'I.U.F.M

2. Dans le Nord : nés en 97-98

- **Filles et Garçons : reprise le mercredi 15 septembre**

Encadrement : Renald Ramedace

Une semaine sur deux à Moncoutant à la salle du Chênaie et l'autre à Bressuire salle multisports complexe sportif Alain Métayer

MONCOUTANT 17 h 30 à 19 h 00	BRESSUIRE 16 h 00 à 17 h 00
Semaine : 38-40-42-47-49	Semaine : 37-39-41-46-48-50
Semaine : 2-4-6-10-12-14-18-20	Semaine : 1-3-5-7-11-13-15-19-21

V. SECTION SPORTIVE DEPARTEMENTALE

Mise en sommeil.

VI. AUTRES INTERVENTIONS

Les clubs doivent adresser leur demande au Comité le plus tôt possible et en utilisant la valise intervention à télécharger depuis le site du comité www.comitehandball.com, afin que la commission technique puisse donner suite à toutes les demandes.

COMMISSION DEVELOPPEMENT PROMOTION DU HANDBALL ET MINIHAND

Présidente



Sabrina RICHARD
13, route du Pré de l'Assemblée
79260 ROMANS
☎ : 06. 18.96.01.00
E-mail : sabrina.richard@macif.fr ou
sabrina.handball@voila.fr

Membres de la Commission

BOURGEOIS François
BOUYSSOU Sébastien
CHARRIER Sylvie
GUILBOT Damien

Autres membres

HENRY Michelle
MARQUET Sylvain (ADS)
MOREAU Ludivine (Parthenay)

Le manque de bénévoles touche toutes les structures sans exception, dont le comité. Ne pouvant pas nous dédoubler, la saison prochaine sera orientée sur les actions dites « récurrentes ». Nous ne pouvons nous engager dans de grands projets qui ne pourront pas aboutir positivement. C'est pourquoi nous allons essayer de faire de la qualité et non de la quantité. Le comité reste cependant à la disposition des clubs pour les aider dans les éventuels problèmes qu'ils pourraient rencontrer.

I. LES ACTIONS HABITUELLES

★ Le Hand Ensemble (Sport Adapté)

Cette journée annuelle en partenariat avec l'UNSS et le sport adapté aura lieu cette année le mercredi 20 octobre 2010. Un rétro planning va être établi et diffusé à toutes les personnes concernées courant septembre.

★ Le Sandball

Le sandball est une activité à l'initiative des clubs. Certains comme Prahecq, Parthenay, Niort le pratique chaque année. Quant à Saint Maixent, il en ai à son tour d'essai. Nous leur souhaitons à tous toute la réussite.

Le comité tient à la disposition des clubs deux paire de buts. Nous attirons toute votre attention sur l'état dans lequel ils doivent revenir au comité. La location des buts est de 50 euros et une caution de 250 euros sera demandée. Elle sera conservée dans le cas où le comité après vérification de l'état des buts constaterait une crevaison ou toute autre anomalie.

★ Le Hand Loisir

Le comité vous donnera une fiche afin de vous inscrire dans la démarche du hand loisir ou pas, afin de collecter les coordonnées des personnes qui en sont responsables.

Le sujet n'étant pas dans les priorités de la commission, nous n'avons toujours pas travaillé sur une démarche objective de développement dans le département du hand loisir. Même si nous savons que le sujet reste important.

★ Bercy 2011

Cette saison, pour essayer d'être le plus efficace possible, le comité vous transmettra les fiches d'inscription début décembre. Le tournoi de Bercy aura lieu les **8 et 9 janvier 2011**. N'oubliez pas de respecter les délais afin que la partie logistique puisse se dérouler sans problématique. Nous ferons partir sur la journée du samedi et/ou du dimanche selon les inscriptions.

II. LES MECENES

Le comité par l'intermédiaire de la commission développement et communication c'est inscrit dans un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Il va se dérouler sur 6 mois à compter de septembre 2010. Il s'agit d'une formation va permettre au comité de faire un état des lieux de la situation et de mettre en place un plan d'accompagnement pour aider la structure dans ses projets.

III. LE GRAND STADE

Le grand stade initialement prévu le mercredi 4 mai 2011 au stade René Gaillard à Niort est reporté à une date ultérieure. Toutes les structures ayant été contactées ont été informées par courrier de notre décision. Il nous semble raisonnable de chercher les fonds avant d'engager l'évènement qui représente une charge financière importante pour notre structure. Ce projet ambitieux qui nous porte à cœur n'est pas abandonné mais reporté pour ne pas prendre de risque financier.

IV. LE MINIHAND

Le minihand départemental rassemble des enfants qui peuvent avoir entre 5 et 11 ans.

La date de limite d'inscription pour les plateaux minihand est fixée au 30 septembre 2010. La réunion de mise en route aura lieu le 14 septembre à 19H. Il est nécessaire de se réunir plutôt afin de tous discuter de la mise en compétition des moins de 12 ans, pour notre département cela correspond aux « Experts ».

★ Les Mini-Pouss

Il s'agit des plus petits, sans année d'âge imposée mais il est conseillé de mettre les plus jeunes et surtout les enfants faisant du handball pour la première année.

- ☞ Enfant à partir de 5 ans.
- ☞ **Atelier 1^{er} pas** sur l'ensemble de la surface du gymnase.
- ☞ 3 rendez-vous dans la saison (temps estimé à 1h30)

★ Les Apprentis

Sur des terrains de mini hand les apprentis vont continuer à jouer et à appréhender le handball pour plus tard pouvoir devenir des Experts. Les tournois seront rentrés dans Gest'Hand pour faciliter la gestion des conclusions de matches.

- ☞ PAS DE CHAMPIONNAT = PAS DE CLASSEMENT
- ☞ 10 rencontres sur la saison.
- ☞ 4 joueurs de champs et 1 gardien.
- ☞ Ballon de taille 0.
- ☞ 2 demi-terrains sur un grand terrain dans le sens de la largeur.

★ Les Experts

Cette catégorie va entrer pour la première saison en compétition. La réunion du 14 septembre prochain va déterminer les derniers détails. Jeu sur grand terrain (ligne jaune). La gestion se fera via Gest'Hand. Il est recommandé aux enfants débutant ayant 10 ans de commencer avec les apprentis pour mieux appréhender l'approche des dribbles, du ballon etc ...

- ☞ CHAMPIONNAT.
- ☞ 10 à 12 rencontres sur la saison.
- ☞ Surface de jeu sur grand terrain avec aménagement du but. (But de mini hand dans le grand but).
- ☞ *Nombre de joueurs à déterminer.*
- ☞ *Mi-temps à déterminer.*

- ☞ Ballon de taille 0.
- ☞ Enfant de 10 ans et plus se débrouillant bien en handball (Pas la première année).
- ☞ Feuille de match officiel à renvoyer au comité avant le mercredi suivant la rencontre.

Conclusion :

Chaque rencontre pour les apprentis et les mini-pouss doit faire l'objet d'une **feuille de tournoi à télécharger sur le site du comité et à compléter et renvoyer au comité le mercredi qui suit la rencontre**

L'objectif reste toujours le même, les enfants doivent prendre du plaisir et passer un bon moment.

★ Le Rassemblement Départemental

Un appel à candidature va être envoyé à tous les clubs courant septembre. Pourront postuler, ceux ayant une structure avec deux terrains. Ceci dans un souci de faciliter l'organisation et le bon déroulement de la journée. Toutes les catégories minihand pourront participer à ce rassemblement qui aura lieu le **dimanche 23 janvier 2011**.

★ Label Ecole de Hand

Le Label école de Handball va prendre une nouvelle tournure cette saison. La Fédération Française de Handball est en train de reformuler le label. Actuellement dans l'incapacité de vous expliquer les modalités du nouveau label, je reviendrais vers vous par l'intermédiaire d'un courrier afin de vous expliquer toute la démarche.

Les autres manifestations sont à l'initiative des clubs qui le souhaitent.

Ne pas oublier de demander l'inscription de vos événements pour tout tournoi, journée porte ouverte etc. par simple mail au secrétariat du comité pour enregistrer les licences événementielles.

Que la saison 2010-2011 soit une réussite totale dans toutes vos initiatives, qu'elles soient sportives ou festives ou autres ... La commission reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

COMMISSION COMMUNICATION

Présidente



Sylvie CHARRIER
52, bd Alexandre 1^{er}
79300 BRESSUIRE
☎ : 06. 83.33.37.32
E-mail : sylvie.charrier7@wanadoo.fr

Membres de la Commission

GUILBOT Damien
RICHARD Sabrina

Autres membres

BEDOUIN Azélie
BLANCHARD Justine
HENRY Michelle
MARQUET Isabelle (Lezay)
POIRIER Sandra (Secrétaire CD79)

I. INFOS 79

L'Infos 79 est relooké sous forme de newsletter. Elle paraîtra environ une fois par mois et sera expédiée depuis le site vers les licenciés.



Voici les dates de parution (sous réserve de modifications) et les clubs qui seront mis à l'honneur dans la rubrique « *Les clubs ont la parole* » pour la saison 2010-2011 :

- ✓ n°45 le 15/10/10 *Pamproux / Val d'Egray*
- ✓ n°46 le 17/12/10 *St Maixent / Courlay*
- ✓ n°47 le 04/02/11 *La Mothe /Chauray LC*
- ✓ n°48 le 01/04/11 *Beauvoir / Mauléon*
- ✓ Flash spécial n°9 après l'Assemblée Générale

La commission souhaite respecter ses dates, mais elles peuvent néanmoins être légèrement modifiées en fonction de certains événements. Pour la rubrique « **Le hand selon** » les clubs peuvent proposer des personnes licenciées, des dirigeants, qui sont investis dans le monde du handball. C'est une manière de les remercier et de les faire connaître.

II. BOUTIQUE DU COMITE

La société Tag a aujourd'hui un site <http://www.grandouest.eu/> à partir duquel vous pouvez voir les produits et demandez des devis pour des tee-shirts, des tenues d'arbitres, des maillots de joueurs etc.

Concernant les tee-shirts, vous pouvez bénéficier du tarif très avantageux du comité, pour cela n'hésitez pas à appeler Sébastien Bluteau au 06.09.74.90.00.

III. LOCATION DE MATERIELS

Location vidéo-projecteur et ordinateur portable

Le Comité possède un vidéo-projecteur et un ordinateur portable utiles au fonctionnement du Comité mais qui sont également à disposition des clubs.

Les tarifs de location :

	Vidéo-projecteur ou ordinateur portable	Vidéo-projecteur et ordinateur portable
Soirée (à partir de 17 h)	40 €	60 €
Journée	50 €	75 €
Week-end	100 €	150 €

La caution :

	Vidéo-projecteur	Ordinateur portable
Caution	1 500 €	1 000 €

Le matériel sera vérifié par la secrétaire administrative du Comité (aspect extérieur) et par le président en particulier pour l'ordinateur portable (programmes non effacés, virus etc.). Si du « ménage » s'avérait nécessaire sur le portable le coût à supporter pour le loueur serait de 50€.

Gest'Hand :

L'ordinateur portable est à votre disposition au Comité afin de saisir vos bordereaux de licences, il ne faut pas hésiter. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat pour connaître la disponibilité du matériel.

Location buts sandball

Le comité possède 2 paires de buts. Ils sont à la disposition des clubs du département. Le coût de location est de 50 € la paire et un chèque de caution de 250 € sera demandé à l'enlèvement. Si à la remise du matériel le comité s'aperçoit d'un problème (crevaision), la caution sera conservée.

IV. PLAQUETTE SELECTIONS/CPS

Dès que la commission technique aura déterminé et transmis le contenu du document, la commission communication pour commencer à travailler sur la plaquette pour les CPS et les sélections

Elle devrait permettre d'expliquer ce que sont ces différentes approches du handball. L'objectif étant que les enfants et leurs parents puissent mieux appréhender les CPS et les sélections. Ceci facilitera tout au long de la saison la communication entre les techniciens, le comité et les familles des jeunes concernés.

V. MECENAT

En collaboration avec la commission développement, plusieurs personnes du comité vont s'engager dans le DLA Dispositif Local d'Accompagnement pour rechercher des partenaires.

COMMISSION RECLAMATIONS ET LITIGES

Présidente



*RAMEDACE Sandra
11, rue du Champ Paillé
79300 ST PORCHAIRE
☎ : 06.08.55.64.23
E-mail : sandra.ramedace@sfr.fr*

Membres de la Commission

*CHAMPION Christine
CHAMPION Francis
CORNUAULT Richard*

Autres membres

FOUQUET-METIVIER Jacques (Niort HBS)

Cette Commission a pour mission la gestion des réclamations et litiges concernant les décisions du comité dont elle dépend, en dehors des cas gérés par la commission discipline.

Elle s'appuie, sur les textes fédéraux, tant dans sa composition que dans son rôle, textes que vous pouvez retrouver dans l'annuaire fédéral 2010/2011.

La Présidente remercie les nouveaux membres et espère d'autres candidatures. Pour tout renseignement ou pour l'étude d'un cas, prendre contact avec le secrétariat du comité ou directement avec la présidente de la commission.

Pour information, faire partie d'une commission et/ou être membre du Conseil d'Administration apporte des points aux clubs pour les dossiers CMCD.

COMMISSION EQUIPEMENTS

Présidente



Sylvie CHARRIER
52, bd Alexandre 1^{er}
79300 BRESSUIRE
☎ : 06. 83.33.37.32
E-mail : sylvie.charrier7@wanadoo.fr

Membres de la Commission

David SUPIOT (Mauléon)

L'homologation des salles est **obligatoire** pour la pratique du HANDBALL.

Elle est à effectuer tous les **5 ans**.

Un **label** vous sera accordé en fonction des résultats, des mesures et, de la capacité d'accueil.

L'homologation est payante (cf. tarifs 2010-2011).

La démarche pour une demande d'homologation d'une salle :

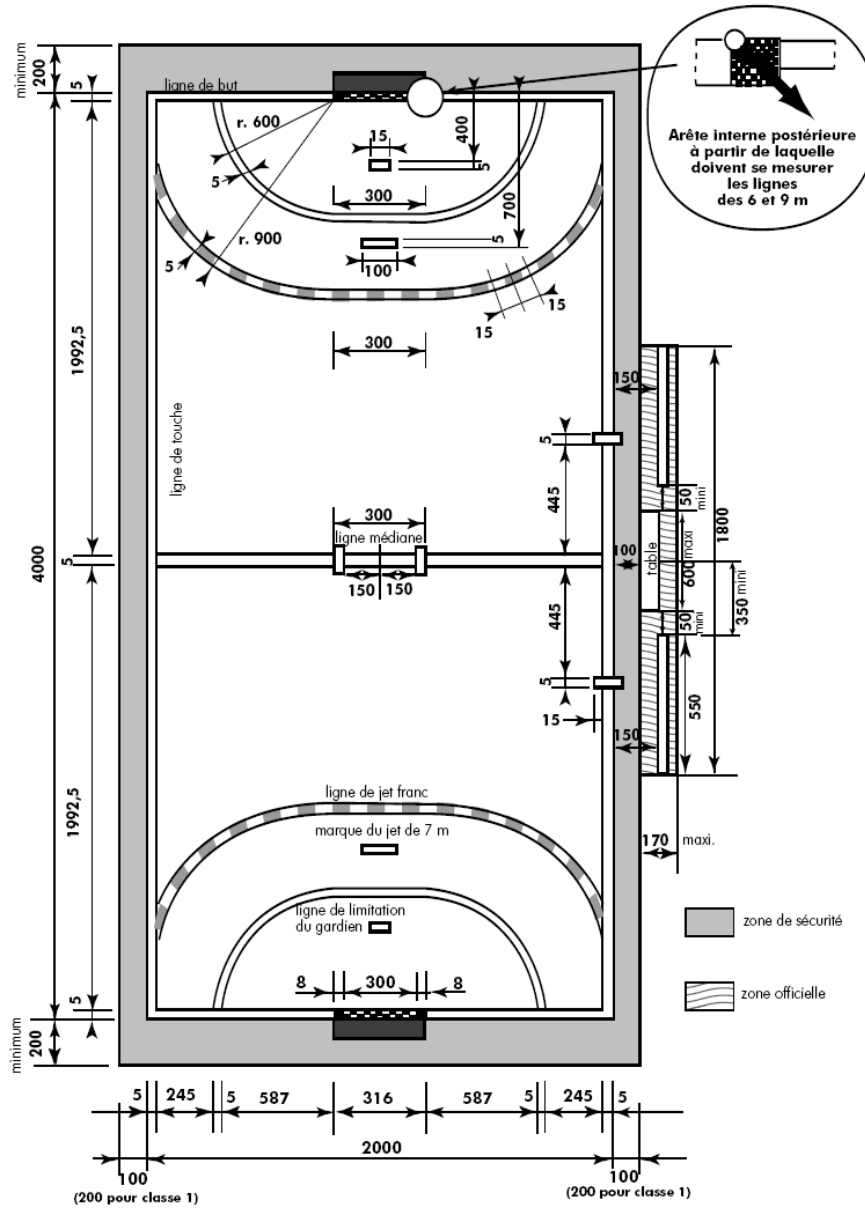
- Si vous êtes un club évoluant dans le département, la demande se fait auprès du Comité départemental 79.
- Si vous êtes un club départemental mais avec une ou plusieurs équipes qui jouent en région, la demande se fait auprès de la Ligue Poitou Charente.
- Si vous êtes un club départemental mais avec une ou plusieurs équipes qui jouent en nationale, la demande se fait auprès de la Fédération.

La démarche pour le département :

1. Prendre contact avec le Comité Commission Equipement. En indiquant les coordonnées du propriétaire de la salle et de la personne du club qui va se charger de cette homologation.
2. Le comité ensuite détermine un rendez-vous avec toutes les personnes concernées à la salle pour réaliser les différents relevés.
3. Le dossier est transmis à la Fédération quand tous les documents ont été transmis.

LA SALLE DE HANDBALL

Fig. 1
(Exemple d'une salle réglementaire Fédérale)



Unité utilisée : cm

		MASCULINS						FEMININES							
DATE	EXC	HON	-18	-16	-14	SEL 97	SEL 98	EXC	HON	-18	-16	-14	SEL 97	SEL 98	Autre
4/5 SEPT															
11/12 SEPT	1	1													
18/19 SEPT	CF	CF	QR1	QR1				CF	CF		QR1				
25/26 SEPT	2	2	QR2	QR2				1	1		QR2				
02/03 OCT	3	3	QR3	QR3				2	2		QR3				
9/10 OCT	4	4	QR4	QR4				3	3		QR4				
16/17 OCT	5	5	QR5	QR5				4	4		QR5				
23/24 OCT															JB 1
30/31 OCT	TP	TP						TP	TP						I.L 1 + STL 96
	CF	CF						CF	CF						
06/07 NOV	6	6						5	5						11 Nov : IC
13/14 NOV	7	7						6	6						JB 2 + STL 97
20/21 NOV	8	8						7	7						TIPIF
27/28 NOV	1/8	9						1/8	1/8						
	CF	CF						CF	CF						
04/05 DEC	9	10						8	8						
11/12 DEC	10	11						9	9						
18/19 DEC	1/4	1/4						1/4	1/4						IC 1
	TP	TP						TP	TP						
	CF	CF						CF	CF						
25/26 DEC															
01/02 JAN															
08/9 JAN	CF	CF						CF	CF						BERCY
15/16 JAN	11	1						10	10						JB 3
22/23 JAN	12	2						11	11						
29/30 JAN	13	3						12	12						
05/06 FEV	14	R						R	R						IC 2
12/13 FEV	15	4						13	13						
19/20 FEV	1/8	1/8													CHASSENEUIL + STL 97
26/27 FEV	CF	CF						CF	CF						
05/06 MAR	1/2	1/2						1/2	1/2						I.L 2 + STL 97
	1/4	1/4						1/4	1/4						
12/13 MAR	16	5						14	14						IC 3
19/20 MAR	17	6						15	R						
26/27 MAR	18	7						16	R						
02/03 AVR	19	R						R	1						
9/10 AVR	20	8						17	2						
16/17 AVR	1/2	1/2						1/2	1/2						IC 4
23/24 AVR	CF	CF						CF	CF						Pâques
30/01 MAI	F	F						F	F						
07/08 MAI	21	9						R	R						
14/15 MAI	22	10						18	3						I.C 5 + I.P.M
21/22 MAI	F	F						F	F						JB 4 + ID 98
	CF	CF						CF	CF						
28/29 MAI															
04/05 JUI															
11/12 JUI															Pentecote
18/19 JUI															
25/26 JUI															

COUPE

CHALLENGE

VACANCES

JOURNEES BANALISEES

COUPE DE FRANCE'